



Post-Brexit

RESSOUDER UN CONTINENT FRAGMENTÉ

DANS CE NUMÉRO

- p. 5** Brexit: l'UE face à un dilemme, par *Giles Merritt*
- p. 8** L'Allemagne, leader malgré elle de l'UE, par *Isabell Hoffmann*
- p. 9** La Pologne perd un allié précieux, par *Paweł Zerka*
- p. 12** Vu de Hongrie, le choc, par *Goran Buldioski* et *Peter Nizak*
- p. 14** Pas de statut « comme si » pour le Royaume-Uni, par *Hervé Jouanjean*
- p. 16** Le référendum, cet outil démagogique, par *Ngairé Woods*
- p. 17** Pourquoi l'élargissement de l'UE est-il en panne ? par *Dušan Reljić*
- p. 27** Gérer le retour des combattants de Syrie et d'Irak, par *Gilles de Kerchove*

À La Banque Postale, nous faisons passer l'intérêt de nos clients d'abord.

Nous développons les canaux digitaux pour être accessible partout, tout le temps, en restant proche de vous avec près de 10 000 bureaux de poste.

Nous innovons pour vous être utile et vous simplifier la vie de tous les jours.

À La Banque Postale, nous mettons toute notre énergie à créer les solutions qui vous permettront d'avancer au quotidien.

C'est ça l'énergie citoyenne.



BANQUE ET CITOYENNE

REPRENDRE LA BARRE



Anne Macey
Déléguée générale
de Confrontations
Europe

Le référendum sur le Brexit réaffirme un diagnostic qui vaut pour les autres pays de l'Union et qui, espérons-le, doit conduire l'UE à un sursaut salvateur. Il s'agit d'une triple crise : une crise identitaire, de défiance entre États membres et entre peuples européens, une crise de développement économique, social, environnemental, et une crise de nos démocraties représentatives nationales et européenne. Elles conduisent à des tentations de repli national et à une montée des populismes et des extrêmes.

Au-delà de la perte de la deuxième plus forte économie de l'Union (à peu près *ex aequo* avec la France), c'est bien l'avenir de l'UE qui est engagé. Nous n'y remédions pas d'abord par des institutions et des traités : c'est une crise du sens et du projet qui exige des débats entre Européens et au niveau national sur ce que nous sommes prêts à partager au sein de la zone euro, de l'Union européenne.

Mais les calendriers politiques nationaux chargés (référendums en Hongrie, en Italie, élections aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, en République tchèque...), ne peuvent que nous inciter à préparer de profondes réformes... non envisageables avant fin 2017. Dans l'intervalle, il s'agit de renouer avec les préoccupations immédiates des citoyens européens.

Ainsi, le discours sur l'état de l'Union du Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, puis le sommet informel des 27 chefs d'État ou de gouvernement à Bratislava ont permis de dégager quelques pistes à concrétiser :

- la sécurité intérieure, avec le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, le plan de lutte contre le terrorisme, le renforcement de la coopération des polices européennes, le système d'autorisation et d'information pour les voyageurs intra-européens ;
- un doublement du Plan Juncker (500 Mds€ d'ici 2020) et l'accélération de l'Union des marchés de capitaux pour contribuer à remédier à la grande faiblesse européenne dans la recherche de la croissance : l'investissement ;
- l'Europe de la défense avec un fonds européen pour la recherche et l'innovation, la mise en commun de capacités militaires des États membres volontaires ;
- un corps européen de solidarité pour les jeunes (100 000 jeunes d'ici 2020 dans des ONGs, des entreprises d'insertion...);
- un socle européen des droits sociaux à venir et le maintien de la révision de la directive sur les travailleurs détachés pour remédier au dumping social ;
- des avancées remarquables dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale au cours deux dernières années (l'obligation des multinationales de payer leurs impôts là où elles créent les profits, l'amende infligée à Apple, la réforme contre la fraude à la TVA, la proposition d'assiette commune consolidée sur l'impôt sur les sociétés).

L'Europe est la réponse aux menaces communes. Elle doit délivrer des résultats économiques, sociaux, environnementaux, sécuritaires pour ses citoyens. Pour ce faire, il est impératif de mettre en commun les volontés politiques pour ressouder un continent fragmenté.

► LIBRE PROPOS

- p. 4 L'identité, un enjeu politique, par Philippe Herzog
- ## ► L'UE POST BREXIT
- p. 5 Brexit : l'UE face à un dilemme, par Giles Merritt
- p. 6 L'Europe des Cercles en question, par Carole Ulmer
- p. 8 L'Allemagne, leader malgré elle de l'UE, par Isabell Hoffmann
- p. 9 La Pologne perd un allié précieux, par Pawel Zerka
- p. 10 L'année européenne la plus longue, par Stefan Lunte
- p. 11 Vu d'Italie, une situation très délicate, par Carlo Altomonte
- p. 12 Vu de Hongrie, le choc, par Goran Buldioski et Peter Nizak
- p. 13 Vu de Roumanie, gérer le déficit démocratique, par Daniel Daianu
- p. 14 Pas de statut « comme si » pour le Royaume-Uni, par Hervé Jouanjean
- p. 15 Brexit : un accélérateur pour l'Europe ! par Édouard-François de Lencquesaing
- p. 16 Le référendum, cet outil démagogique... par Ngairé Woods
- p. 17 Pourquoi l'élargissement de l'UE est-il en panne ? par Dušan Reljić

► INVESTIR À LONG TERME ET FINANCER L'ÉCONOMIE

- p. 18 Permettre l'essor de projets transfrontaliers, par Marcel Grignard
- p. 19 Dynamiser l'Europe financière, par Marie-France Baud
- p. 20 Bâtir une UE fiscalement forte, par Delphine Siquier-Delot

► PARTENARIAT SOCIAL

- p. 22 Réinventer notre partenariat social, par Anne Macey
- p. 24 Le dialogue social sectoriel comme acteur nécessaire, par Sylvain Lefebvre
- p. 25 En Italie, la relance du dialogue social, par Mimmo Carrieri

► SCHENGEN

- p. 26 Réviser Schengen, par Catherine Wihtol de Wenden
- p. 27 Gérer le retour des combattants de Syrie et d'Irak, par Gilles de Kerchove

► CONJONCTURE

- p. 28 Le Royaume-Uni « passager clandestin » de l'UE ? par Patrick Artus

► VIE DE L'ASSOCIATION

- p. 29 Hommages à Michel Rocard, par Philippe Herzog et Marcel Grignard
- p. 29 Hommage à Jean-Jacques Paris, par Anne Macey
- p. 30 Quelques chantiers en cours

CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE

Fondée par Philippe Herzog et Claude Fischer. Directeurs de la publication : Marcel Grignard et Anne Macey • Rédactrice en chef : Clotilde Warin • Iconographie : Alexis Couette • Comité de rédaction : Marie-France Baud, Irina Boulin-Ghica, Katarina Cirodde, Olivier Fréget, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Anne Macey, Thierry Philipponnat, Robin Rivaton, Carole Ulmer, Jérôme Vignon, Clotilde Warin. 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : confrontations@confrontations.org. Internet : confrontations.org • Commission paritaire n° 0419 P 11 196. N° ISSN : 1955-7337 • Réalisation : C.A.G., Paris. Imprimé en France. Illustration de couverture : © I23RF/Jaroslav Kilian.

L'IDENTITÉ, UN ENJEU POLITIQUE



Philippe Herzog
président fondateur

Il faut vouloir
accepter la
différence dans
une coexistence
pacifique.

L'identité, c'est la représentation qu'on se fait de soi, du collectif et du monde. Ce n'est pas une essence, c'est un processus vivant dans nos sociétés, une aspiration qui prend appui sur des repères de longue période. Dans la formidable mutation qu'on appelle « mondialisation », ces sociétés sont multiculturelles et interdépendantes comme jamais, mais vivre les différences ne va pas de soi et les crises comme les quêtes d'identité doivent être prises très au sérieux. Or, pour beaucoup de dirigeants politiques et d'intellectuels, cela sent le soufre et ils fuient.

Et les rappels incantatoires aux valeurs de la République ne fonctionnent pas. Le rôle de l'État laïc est de réguler l'ordre public, mais la loi ne peut se substituer à l'effort individuel et collectif de renouvellement des valeurs, des repères, du vivre ensemble, au devoir de forger une identité ouverte aux réalités et aux défis du nouveau monde. Or notre société, notre civilisation occidentale sont en crise⁽¹⁾. Quand on ne transmet plus les repères, quand on ne les renouvelle pas, quand s'installent le nihilisme et la peur, on laisse notre jeunesse tomber en déshérence, et subir l'attractivité de cultures mortifères.

Nos carences éthiques et culturelles sont particulièrement visibles en ce qui concerne l'altérité.

Ainsi, derrière les clivages apparents sur les mœurs on doit déceler les divergences d'identités entre Occidentaux et Musulmans – et les dilemmes des Musulmans occidentaux –, et plutôt que jeter l'huile sur le feu, apprendre à identifier les racines des conflits. D'un côté l'ultralibéralisme occidental produit l'individualisme, le relativisme, l'indifférence ; de l'autre l'islamisme radical est porteur de terribles régressions, comme le retour des sacrifices humains et l'asservissement des femmes. On ne peut pas faire fi des traditions mais il faut les régénérer, et ceci n'est possible que si chacun va à la rencontre de l'autre et consent à un dialogue sans tabous, exigeant un vaste effort d'introspection critique et de connaissance mutuelle. Or, si nos sociétés font preuve de résilience et de solidarité, c'est le repli sur soi national qui prédomine, et de l'autre côté le ressentiment contre l'Occident est violent. L'imam de Bordeaux, Tareq Oubrou, a raison d'écrire « *que chacun assume sa part de responsabilités* »⁽²⁾. Il nous renvoie à l'échec national d'intégration et à une démission des parents, mais nous devons demander en retour beaucoup plus aux Musulmans, pour combattre et éradiquer le cancer du djihadisme. Un dialogue sincère appelle réciprocité.

Au sein de l'Union européenne les clivages se multiplient, avec le Brexit, entre l'Ouest et l'Est, entre le Sud et le Nord ; et la question des migrations est un marqueur de nos propres divisions. Nous dénonçons les dirigeants hongrois et polonais avec raison pour leurs atteintes à l'État de droit. Mais la loi n'a jamais suffi à créer un lien social. L'unité des peuples européens suppose l'empathie, le partage, le vivre ensemble. Or nous n'avons jamais consenti l'effort de comprendre les peuples d'Europe Centrale et Orientale quand ils sont entrés dans l'Union. Ils auraient voulu que l'on reconnaisse leur histoire, les violences terribles qu'ils ont subies et leur différence. Mais non. Aujourd'hui Viktor Orbán déclare qu'il n'y a pas d'identité européenne dans cette Union, seulement des identités nationales, et il affirme à sa façon la souveraineté de la Hongrie. Mais nous aussi campons dans notre souveraineté et ne valorisons que notre identité.

Face aux défis et aux violences de la mondialisation, à une guerre de type nouveau, à la crise économique et écologique, la Raison ne suffit pas à guider l'action. Il faut vouloir accepter la différence dans une coexistence pacifique, et l'enrichir dans la fraternité et la recherche d'un nouvel humanisme. Or notre cadre démocratique d'action politique est défaillant, on le sait et c'est un traumatisme. Notre démocratie est fondée sur la représentation, de façon absolument excessive et introvertie dans la nation, alors que seule la participation des peuples est à même de concevoir et faire mûrir de nouvelles valeurs, de nouvelles idées. Mais pour cela ils doivent acquérir une culture nouvelle de responsabilité, ce qui exige de repenser leur éducation et leurs conceptions du bien commun.

Il y a peu, à Strasbourg, le pape François appelait à conjuguer dialogue, intégration et créativité en Europe. Le scepticisme et l'indifférence sont étouffants. L'identité de la France doit puiser dans le meilleur de ses traditions, mais elle doit aussi les transcender, et en faisant richesse de leur diversité les Européens doivent entreprendre de refonder leur Union⁽³⁾. Il n'y aura pas de renaissance de l'identité nationale sans participer à construire une nouvelle identité de l'Europe, dans un monde où la paix redevient un impératif vital et une idée neuve.  **Philippe Herzog**, 26 septembre 2016

¹⁾ Le petit livre de l'historien et économiste Paul Boccarda *Pour une nouvelle civilisation* (Éditions du Croquant, 2016) offre une analyse précieuse sur cette crise et sur une perspective de civilisation mondiale.

²⁾ Tribune dans le journal *Le Monde*, 3/8/16.

³⁾ Je renvoie à mon essai paru en juin : *L'identité de l'Europe* et à trois prises de parole sur le thème : *Refonder l'Europe, c'est maintenant*, que l'on peut se procurer au bureau de Confrontations Europe ou en ligne sur www.philippeherzog.org.

BREXIT : L'UE FACE À UN DILEMME

Que le référendum sur le Brexit ait été considéré non seulement au Royaume-Uni mais également dans l'ensemble de l'Union européenne comme une question essentiellement nationale et non comme un enjeu à la dimension communautaire en dit long sur l'humeur politique actuelle en Europe toute en introversion. Le refus de la Commission européenne de contribuer au débat britannique en le nourrissant de faits et de chiffres, qui auraient été bien utiles aux militants du « *Remain* », ont été symptomatiques de l'étroitesse de vue de l'UE.

Le Brexit est désormais une réalité et risque clairement de constituer une menace pour l'ensemble de l'Union européenne. Non pas tant en raison des référendums que les eurosceptiques pourraient appeler de leurs vœux dans d'autres pays européens, mais parce que le Brexit a mis en évidence les faiblesses de l'UE. Des faiblesses que les gouvernements des États membres, plus préoccupés par leur propre souveraineté, ont longtemps préféré ignorer. Le projet européen a 60 ans, mais ses structures sont aujourd'hui sérieusement remises en question et semblent mal adaptées aux défis du XXI^e siècle.

Le Brexit porte en lui-même une menace immédiate puisqu'il va entraîner la rupture de très nombreux accords signés avec les gouvernements européens. Les traités et les idéaux qui lient les pays européens sont déjà mis à mal et cette mise sous pression risque de s'intensifier. Bien que la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne ne soit pas directement responsable de cette situation, le vote a créé un nouveau climat dans lequel les engagements ne sont plus considérés comme intangibles.

L'intention de certains pays membres d'Europe centrale et de l'Est – notamment la Pologne et la Hongrie et potentiellement certains pays de Visegrad (République tchèque, Slovaquie) – de présenter un plan de réforme visant à diluer les pouvoirs de l'UE risque d'engager l'UE sur une pente très dangereuse. Sans oublier le fossé qui s'accroît

entre les pays de la zone euro du nord et du sud, ni les questions fortement controversées que soulève la crise actuelle des réfugiés et des migrants.

Si l'on regarde le bon côté des choses, le Brexit n'est pas nécessairement un désastre à tous points de vue. S'il permettait de sortir l'Europe d'une forme de léthargie qui la conduit à ne plus jouer qu'un rôle considérablement réduit à l'échelle mondiale en termes économiques et de sécurité, il pourrait apparaître comme une bénédiction déguisée.

Les optimistes – dont je fais partie – gardent l'espoir que l'Union européenne répondra au Brexit par des réformes clairvoyantes capables de l'engager dans la voie de la modernisation pour la rendre plus efficace et donc plus populaire auprès des électeurs européens.

Il s'agit là d'un besoin évident, car l'Europe est confrontée à des difficultés économiques croissantes. Dans la majorité des pays européens, les garanties sociales sont menacées par une croissance molle et des perspectives commerciales sombres. La répartition inégale des richesses, le chômage des jeunes et les controverses politiques autour de l'immigration génèrent des tensions sociales. L'UE est prise dans un cercle vicieux : pour renforcer le dynamisme économique, elle a besoin d'une plus grande unité politique, mais elle n'y parviendra que dans un meilleur climat économique.

Le Brexit peut du coup apparaître finalement comme le sursaut dont l'Europe a tant besoin. La diminution et le vieillissement de sa population active, les réponses tardives et inadaptées apportées à la globalisation et à l'ère numérique auraient dû tinter comme un signal d'alarme depuis longtemps. L'Union européenne doit impérativement reconnaître ses propres carences et admettre qu'elles sont en grande partie responsables de la baisse de sa popularité à travers l'Europe.



© 123RF / Diemar Hoepfl

Mais le Brexit place également l'UE face à un dilemme délicat. Si les conditions de retrait du Royaume-Uni sont mal gérées et excessivement punitives, les autres pays pourraient être tentés d'avoir recours à un référendum sur la question du maintien ou non de leur pays dans l'Union européenne. Et de même, des concessions importantes accordées aux Britanniques risquent d'entraîner une succession de requêtes similaires. Pour sortir de ce dilemme, Bruxelles n'a pas d'autre solution que de replacer les négociations avec Londres dans un contexte approprié en revisitant le nécessaire « esprit de décision » qui doit prévaloir dans la détermination de l'UE. Il s'agit de mettre en commun les volontés politiques et par là même les processus de prise de décisions. Il n'y a pas eu de déclic en faveur d'une véritable réforme de l'UE depuis la Convention européenne malheureuse de 2003. Aujourd'hui, pour le meilleur ou pour le pire, le Brexit ouvre la voie à de nouvelles perspectives. ☞

Giles Merritt, fondateur et président du think tank « *Friends of Europe* » (Bruxelles)

Le livre de Giles Merritt *Slippery Slope - Europe's Troubled Future* (Oxford University Press, mai 2016) fait partie, avec deux autres ouvrages, de la sélection officielle dans la catégorie « Essais » du Prix du livre européen de cette année. La version en édition de poche mise à jour après le Brexit ressortira en janvier 2017.

L'EUROPE DES CERCLES EN QUESTION

Plusieurs semaines après le référendum britannique, l'onde de choc n'en finit pas de se propager irrigant toutes les actions et politiques communautaires. En cette rentrée 2016, la question qui taraude le microcosme européen et qui fut au cœur du discours sur l'État de l'Union du président Jean-Claude Juncker le 14 septembre et du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Bratislava le 16 septembre est claire : comment relancer l'Europe ?

« **L**e Brexit, c'est la revanche des perdants de la mondialisation, et le rejet en bloc des solutions des élites londonniennes ou bruxelloises » affirmait Peter Ricketts, ancien ambassadeur du Royaume-Uni en France. Mais quels sont les enseignements que tous les pays européens peuvent tirer de ce vote ? Trois lignes de réflexion doivent sous-tendre l'ensemble des travaux que l'Union européenne entend mener au cours des prochains mois.

L'Union européenne traverse fondamentalement une « crise existentielle », une crise identitaire. Le Brexit en est le reflet, tout comme les élections locales en Poméranie occidentale et dans la pourtant très cosmopolitique capitale berlinoise. Montée des extrêmes, repli sur soi et prégnance des égoïsmes nationaux reflètent « une perte de conscience d'un destin collectif » comme le résume Philippe Herzog. Qu'est-ce qu'être européen aujourd'hui ? Partageons-nous les mêmes valeurs de liberté de pensée, d'expression et d'action, d'égalité entre individus, de respect des différences, de solidarité, etc. ? La crise des réfugiés a notamment mis en lumière des approches très différentes de l'idée même de la nation entre les pays européens. La crise économique a, elle aussi, exacerbé les différences d'approches culturelles des questions de stabilité budgétaire, d'investissements et de solidarité entre, notamment, Allemands et pays « du Sud ».

Notre diversité culturelle est la richesse de l'Europe. Aujourd'hui pourtant nos différences sont devenues notre talon d'Achille. Quelle richesse de pouvoir partager nos littératures, nos œuvres musicales ou cinématographiques si diverses ! Mieux comprendre nos voisins, établir des espaces publics européens de dialogue et promouvoir une éducation européenne transnationale sont autant de ressorts indispensables à une véritable réanimation du

projet européen. Ne pas traiter ce sujet fondamental d'un *affectio societatis*, c'est risquer de poursuivre dans la voie d'une Europe à marche forcée, qui donne l'impression aux citoyens qu'elle se fait sans eux.

Nos valeurs sont aujourd'hui menacées dans le monde, par des dirigeants de grands pays, par des populistes de tous types, par des groupes fondamentalistes, mais aussi par des grandes entreprises qui font tout pour éviter de payer leurs impôts là où elles font leur profit etc. L'intérêt pour nos peuples mais aussi pour les autres peuples du monde est que l'Europe persiste et défende son système de valeur par rapport à d'autres entités.

Mondialisation et capitalisme en question

Le référendum est aussi l'expression d'une forme de rejet de la mondialisation. Aujourd'hui, cette dernière présente des effets négatifs en terme de concentration de pouvoirs et d'ac-

croissement des inégalités. Elle fait des perdants notamment dans nos économies occidentales. C'est notre modèle de croissance même qui est remis en cause. Il nous faut « *civiliser le capitalisme* » affirmait, lors du dernier G20, le Premier ministre australien.

Le professeur Dani Rodrik (Harvard) estime que le triptyque démocratie, souveraineté nationale et intégration économique globale ne peut fonctionner de manière viable. Quels choix voulons-nous faire ? Si l'on veut préserver à la fois la démocratie et l'ouverture au monde, cela pose la question des accords supranationaux et internationaux signés par nos nations. C'est bien la question soulevée par le Brexit. Certains voient dans ces accords des contraintes et souhaitent « *reprenre le contrôle* », d'autres y voient l'opportunité de partager la souveraineté pour être plus forts ensemble.

L'UE traverse, enfin, une profonde crise politique et démocratique. La légitimité des institutions communautaires – ventre mou de

« *Civiliser le capitalisme* »



L'ALLEMAGNE, LEADER MALGRÉ ELLE DE L'UE

Quel rôle l'Allemagne va-t-elle avoir à jouer dans cette Europe à 27 ?

Le départ du Royaume-Uni la place un peu sous les feux de la rampe, mais quel style de *leadership* doit-elle adopter ?

Berlin va continuer à jouer un rôle central dans la politique européenne, et ce rôle va même s'amplifier avec la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne. Bien que le Royaume-Uni ait joué un rôle minime, voire aucun rôle, dans la gestion des diverses crises européennes au cours des dernières années, sa sortie va perturber l'équilibre actuel des pouvoirs dans l'UE. Cette visibilité accrue inévitable de l'Allemagne effraie Berlin, peut-être avec raison étant donné le malaise ancien de l'Europe face à « la question allemande ».

L'Union européenne est une communauté juridique basée sur des institutions communes parfaitement équilibrées. L'Allemagne a su

divorcer régulièrement font partie intégrante de cette amitié, tout comme les tentatives régulières des deux pays de sceller d'autres alliances, de choisir de nouvelles options ou une autre façon d'œuvrer. Mais en réalité, aucun partenariat ne s'est avéré jusqu'ici aussi stable, fiable et fructueux que l'amitié franco-allemande. Elle sera également indispensable afin que l'Union européenne puisse rester unie tout au long du Brexit et au-delà pour assurer la stabilité et la paix à long terme.

Leadership invisible

Toutefois, un solide partenariat avec la France ne suffira pas. Bien d'autres membres de l'Union européenne partagent également des intérêts communs avec la République fédérale. Almut Möller et Joseph Janning du Conseil européen des relations internationales ont désigné certains de ces partenaires possibles : les Pays-Bas, les États scandinaves, les pays du Benelux ou l'Autriche⁽¹⁾. Solliciter l'appui de ces pays d'une manière plus résolue et systématique – et à un stade plus avancé – pour élaborer des solutions ne pourra être que bénéfique à l'Allemagne. Plusieurs autres États membres de l'UE tentent désormais de renforcer leurs relations bilatérales avec Berlin, et l'Allemagne devra également essayer de renforcer ces liens.

L'Allemagne a toutes ses chances d'améliorer son image en Europe et de renforcer ses relations avec ses voisins. Mais elle doit résister à la tentation de fanfaronner pour ce qu'elle a accompli. Si son style de *leadership* est invisible et fondé sur l'intégration, il deviendra bien plus efficace au niveau européen. L'Allemagne devrait partager le mérite de ses réussites, en particulier avec les institutions

européennes. Au cours des dernières années, Berlin n'a cessé de critiquer la Commission européenne. Toutefois, dans le contexte de la « stratégie d'invisibilité » allemande, il serait prudent de traiter les institutions européennes avec plus de respect.

La nécessité d'un style de *leadership* fondé sur l'intégration paraît d'autant plus importante que l'UE affronte de nombreux bouleversements extérieurs. La nature et la structure des crises varient fortement – tout comme les instruments nécessaires pour les résoudre. Le gouvernement fédéral allemand a besoin d'un soutien interne solide pour être efficace dans le cadre de son nouveau rôle : l'Allemagne doit désormais tenter d'accroître la coordination européenne.

En outre, l'Allemagne fait également face à un nombre croissant de demandes en termes de politique étrangère et de sécurité. Les dirigeants politiques allemands doivent s'assurer que les attentes de leurs alliés n'aillent pas à l'encontre des positions de leur électeurat, généralement réfractaire à tout engagement militaire. Cette critique ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Toutefois, comme l'a fait observer Daniel Keohane, des personnalités éminentes telles que le président fédéral, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense ont essayé de préparer le grand public aux défis à venir⁽²⁾. Il se peut que ces efforts fassent petit à petit évoluer la perception que la population allemande a du rôle plus prépondérant que l'Allemagne se doit de jouer dans le monde. ☞

Isabell Hoffmann, chef de projet *EUpinions*, sondages paneuropéens, Bertelsmann Stiftung

L'article peut être lu dans son intégralité sur le site de la Fondation Bertelsmann : www.bfna.org/publication/europes-reluctant-leader.

1) "Leading from the center: Germany's new role in Europe", *ECFR*, juillet 2016 : www.ecfr.eu/page/-/ECFR_183_-_GERMAN_LEADERSHIP2.pdf.

2) Daniel Keohane, "A greater military role for Germany?" *Carnegie Europe*, juin 2016 : <http://carnegieeurope.eu/strategieurope/?fa=63741>.



longtemps utiliser ce système avec maestria, garantissant un équilibre et une forme de réconciliation par une attitude toute en retenue. Que ce soit sur le plan de la méthode ou des résultats obtenus, l'Allemagne a su remporter bien des succès lorsqu'elle a combiné ses forces en adoptant une « approche interne » de l'intégration à l'UE. Berlin devrait continuer à suivre cette voie dans les années à venir.

Le partenariat franco-allemand est un exemple classique d'une alliance qui aurait pu longtemps être décrite comme moribonde. Les prédictions apocalyptiques et les menaces de

LA POLOGNE PERD UN ALLIÉ PRÉCIEUX

Le Royaume-Uni a toujours soutenu la Pologne dans sa vision d'une Union européenne à géométrie variable. Le gouvernement polonais réussira-t-il à nouer de nouvelles alliances afin de ne pas voir s'étioler son « pouvoir discret » au sein de l'UE ?

La Pologne fait partie des pays européens qui risquent de souffrir le plus du résultat du référendum britannique et de la consolidation du noyau dur de l'Union européenne qui va en découler. Paradoxalement, le gouvernement national-conservateur du parti Droit et Justice (PiS) s'affiche relativement optimiste quant aux conséquences à attendre du Brexit. À plusieurs reprises, ses représentants ont suggéré que le Brexit confirmait leur conviction selon laquelle l'UE connaissait une crise profonde, et qu'il allait permettre d'ouvrir la voie à une réforme majeure de l'Europe. Selon eux, l'UE devrait renouer avec ses racines.

Avant le référendum, la Pologne pouvait raisonnablement s'attendre à ce que le Royaume-Uni se révèle un allié de taille dans sa poursuite d'une Union à géométrie variable, avec un rôle renforcé des capitales des États membres et une approche qui mise plus sur le marché unique que sur la zone euro comme champ majeur d'intégration européenne. En fait, plus tôt cette année, le ministre polonais des Affaires étrangères, Witold Waszczykowski, avait indiqué que la Grande-Bretagne (et non l'Allemagne) était le partenaire politique le plus important du pays au sein de l'UE.

Toutefois, la tournure prise par les événements, peu après le vote britannique, a forcé le gouvernement polonais à

Le gouvernement polonais a dû élaborer un « plan B »

élaborer un « plan B ». En réaction aux signes avant-coureurs d'un rapprochement entre les membres occidentaux de la zone euro, Varsovie a opté pour le renforcement de la coopération non seulement avec les « suspects habituels » du groupe de Vise-grad (Hongrie, République tchèque et Slovaquie), mais aussi avec le triangle de Weimar (Allemagne et France).

Néanmoins, la Pologne doit faire face à une situation extrêmement difficile : d'abord,

elle reste en dehors de la zone euro, et la rejoindre n'intéresse pas ni le gouvernement actuel, ni la société dans sa majorité. Or, les pays se trouvant dans une situation comparable se font plus rares. Pire encore, Varsovie passe de plus en plus pour le coupable tout trouvé de la division restaurée entre l'Ouest et l'Est, notamment en raison de sa ferme opposition à adhérer au programme de relocalisation des migrants de l'UE. Pour couronner le tout, les tensions permanentes entre Bruxelles et Varsovie ont considérablement affaibli le « pouvoir discret » du pays au sein de l'UE.

Le choix d'un triangle

Dans les années à venir, nous pouvons nous attendre à un regain de pressions exercées sur la Pologne (de la part de l'Ouest, mais aussi de ses partenaires régionaux comme la Slovaquie) pour qu'elle accepte au minimum un certain degré d'intégration à la zone euro, voire une intégration complète. Sans surprise, cela sera particulièrement difficile à avaler pour le gouvernement, qui s'est imposé comme le défenseur de la souveraineté et de l'identité nationale du pays. Cela ne veut pas dire que la Pologne se contentera d'attendre sans réagir. Le gouverne-

ment polonais espérera sûrement pouvoir continuer à influencer sur l'évolution de l'UE et essaiera de recentrer la discussion sur d'autres sujets, comme

les relations inter-institutionnelles, la justice, la sécurité ou le marché unique. Cependant, il risque de ne pas avoir assez de poids pour placer ces thèmes au cœur des débats européens.

La Pologne peut toujours espérer que les nouvelles décisions ne seront pas prises par deux groupes de pays (par exemple, les anciens membres contre les nouveaux, ou les membres de la zone euro contre tous les autres), mais plutôt au sein d'un



Beata Szydło, Premier ministre depuis octobre 2015.

triangle, notamment avec les pays du « Club Med »⁽¹⁾ qui critiquent de plus en plus ouvertement les propositions de l'Allemagne sur l'avenir de la zone euro. Si les discussions sur la réforme de l'UE confirmaient le choix d'une triangulaire, le pouvoir de négociation de la Pologne ou de l'Europe centrale en général s'en trouverait renforcé dans une certaine mesure, et cela leur éviterait les versions les plus extrêmes d'une Union « à plusieurs vitesses ». Tout dépendra de la capacité du gouvernement polonais à mettre en œuvre une politique étrangère plus pragmatique et conciliatrice que celle dont il a l'habitude. ☞

Paweł Zerka, économiste et politologue, directeur du programme de recherche sur la politique étrangère et les relations internationales au sein de l'institut WiseEuropa (Varsovie)

¹⁾ Espagne, Portugal, Italie et Grèce.

L'ANNÉE EUROPÉENNE LA PLUS LONGUE

2016 pourrait être proclamée comme l'« année européenne la plus longue » car peu d'avancées constructives sont à attendre pour résoudre la grave crise qui ébranle aujourd'hui l'Union européenne. Mais, face à la paralysie politique liée aux multiples échéances électorales européennes s'ouvre une fenêtre d'opportunités pour des initiatives de la société civile.

Malgré le référendum britannique, malgré la persistance des crises de la dette et des migrations, malgré l'instabilité grandissante à l'est, en Syrie et au sud de la Méditerranée, malgré aussi la bonne volonté indiscutable d'un bon nombre d'acteurs, rien de substantiel n'est à attendre en Europe sur le front politique jusqu'à la fin 2017. La raison ? Des multiples échéances électorales sont prévues dans de nombreux États membres.

Dès cet automne, il y aura un référendum constitutionnel en Italie et de nouvelles élections présidentielles en Autriche après l'invalidation du scrutin du printemps. Un scrutin législatif est annoncé en Roumanie pour le mois de décembre. En mars 2017, les Néerlandais voteront pour un nouveau Parlement. La France élira un nouveau président en mai et une nouvelle Assemblée nationale en juin. En Allemagne, des élections générales auront lieu en septembre ou en octobre, la date n'étant pas encore fixée définitivement. À chacune de ces élections, se profileront des candidats et des partis avec un agenda anti-européen. Un exemple parmi d'autres : le parti de Geert Wilders aux Pays-Bas, est actuellement donné grand gagnant dans les sondages alors que son programme propose aux Néerlandais un référendum « Nexit » à l'instar de celui du Royaume-Uni.

Les gouvernements en place – ou plus généralement les forces politiques qui continuent d'apporter leur soutien à la construction européenne – ont alors plutôt tendance à prendre des positions défensives. Il serait inutile pour eux de



juin dernier un processus de consultation avec ses Églises membres sur le thème de la construction européenne. Les évêques catholiques de la COMECE (Commission des Episcopats de la Communauté européenne) préparent activement un grand congrès à Rome sur l'avenir de l'Europe qui se tiendra en octobre 2017 à Rome. Le réseau catholique Justice et Paix Europe, qui regroupe une trentaine de commissions nationales, a dédié son action commune en 2017 au thème « L'Europe au Carrefour ».

Les Semaines Sociales de France consacreront leur rassemblement annuel 2017 également à la question européenne. Sans oublier enfin les prises de position et l'intérêt que porte le Pape François à l'Europe. En témoignent ses discours devant le Parlement européen en novembre 2014 et à la cérémonie de remise du Prix Charlemagne en mai dernier.

Cette impressionnante variété d'initiatives et de prises de position témoignent toutes de la pertinence de poursuivre la construction de la « maison commune Europe ». Face à la mondialisation, trois options s'offrent aujourd'hui aux Européens : poursuivre la construction de cette maison commune sans toucher aux ouvertures et vivre avec des trous béants, ou alors en murer toutes les ouvertures et s'y enfermer. Troisième voie : y poser des portes et fenêtres à la fois solides et faciles à ouvrir. C'est sur ce dernier choix que beaucoup de projets cités devraient se prononcer. Il convient de préparer le terrain pour que l'action politique puisse reprendre son droit et ses devoirs et que prenne fin l'année européenne la plus longue. ☚

Stefan Lunte, conseiller COMECE, secrétaire général de Justice et Paix Europe

*Poursuivre
la construction de
la « maison
commune Europe »*

proposer des changements au niveau européen qui nécessiteraient des révisions des Traités. Il serait même inconscient de tenter de le faire, car dans un système démocratique il faut des majorités pour avancer. Dans le cas de l'Union européenne et à cause de la procédure de ratification prévue dans le Traité de l'Union, il faut même une majorité absolue et stable dans tous les États membres. La simple majorité de la totalité

de la population ne serait pas suffisante. Or, personne n'osera prendre le pari dans le contexte troublé actuel. Avant de se lancer dans de nouvelles aventures, un travail de longue haleine sera nécessaire

pour retrouver la confiance, l'assentiment rationnel et affectif des Européens, pour le projet de la construction européenne.

Congrès à Rome

Le système politique paralysé au niveau européen offre en revanche un moment propice aux initiatives de la société civile. Elles sont aujourd'hui nombreuses, notamment celles émanant des églises chrétiennes. Ainsi, la conférence des Églises européennes (CEC) a lancé en

VU D'ITALIE, UNE SITUATION TRÈS DÉLICATE

Même si le Brexit n'est pas encore effectif, la situation va s'avérer très délicate pour l'Italie. Le Brexit risque d'avoir un impact négatif sur la politique intérieure italienne.

Les implications du Brexit pour l'Italie sont à la fois économiques et politiques. Sur le plan économique, l'incertitude règne. À moyen terme, les conséquences du Brexit dépendront en définitive des conditions finales (toujours incertaines) de la convention de « divorce » entre le Royaume-Uni et l'UE, mais on ignore quelle sera sa forme. Il s'agira peut-être d'un accord de coopération avec l'Union européenne aux termes de l'article 310 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne : le Royaume-Uni continuera de suivre les règles du marché unique européen (notamment celles relatives à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes), mais avec quelques modifications. Ou alors, à l'autre extrême, il s'agira d'un Brexit radical : le Royaume-Uni prendra le statut de simple pays de l'OMC ayant un accord commercial avec l'UE, c'est-à-dire soumis au tarif extérieur commun applicable aux échanges de biens et de services, sans dispositions relatives à la libre circulation des capitaux et des personnes. Et cela ressemblera aux relations actuelles entre l'UE et la Chine.

Risque d'instabilité politique

La première option s'apparenterait au maintien du *statu quo*, tandis que la seconde (celle du Brexit « radical ») pourrait entraîner la délocalisation des activités économiques du Royaume-Uni en Italie (laquelle compte actuellement près de 500 filiales de sociétés britanniques, générant un chiffre d'affaires total dépassant les 13 milliards d'euros). Dans les faits, on risque d'assister, pendant la phase de transition, à une fuite des investissements pour contourner les barrières tarifaires, les sociétés cherchant à pénétrer le marché continental. Encore faut-il que l'Italie puisse offrir des conditions propices à la stabilité politique et une sécurité juridique adéquate.

À court terme, cependant, d'autres conséquences sont attendues. Au-delà de la dévaluation de la livre, le coût de la réorganisation du système économique britannique avec de nouvelles règles définissant les interrelations avec l'UE, en particulier au niveau du secteur bancaire, est porteur d'incertitudes pour les investissements futurs. Pour la Grande-Bretagne, ce scénario pourrait s'accompagner d'une réduction de deux à quatre points du PIB au cours des deux prochaines années, ralentissant la croissance économique. Cela pourrait avoir des répercussions pour l'Italie, car le Royaume-Uni représente le quatrième marché pour les exportations italiennes, bien que le volume global des transactions n'excède pas 5 % des exportations totales. En outre, vu que le Royaume-Uni n'est pas nécessairement le marché de destination final des exportations italiennes (les produits italiens transitent

souvent par la Grande-Bretagne pour être finalement consommés aux États-Unis), il est possible que le Brexit entraîne pour l'Italie une refonte des chaînes de valeurs mondiales : celles-ci pourraient passer par d'autres pays jouant le rôle de « passerelles » vers les États-Unis, l'Allemagne et l'Irlande étant les candidats les plus probables.

Au-delà de l'impact économique, les implications politiques sont bien plus délicates.

À court terme, le risque évident est que le vote en faveur de la sortie de l'UE fasse des émules auprès d'autres partis eurosceptiques qui feraient des revendications similaires lors d'élections nationales. De fait, le prochain référendum organisé en décembre en Italie sur les réformes constitutionnelles sera le premier test grandeur nature de ce risque d'instabilité politique intérieure « induit par le Brexit ».

À moyen terme, dans le but précis de minimiser ce risque, de grands pays européens, dont l'Italie, pourraient avoir envie de compliquer les choses pour le Royaume-Uni suite à sa demande de divorce : maximiser les dommages économiques pour le pays leur permettrait de montrer à l'électorat eurosceptique les risques qu'il y a à faire campagne contre l'UE. Les gouvernements au pouvoir seraient ainsi en mesure de maintenir plus facilement le *statu quo*. Toutefois, pousser dans ses derniers retranchements un pays qui est une grande puissance nucléaire, un membre clé de l'OTAN et de la défense européenne, et un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies n'est une politique avisée pour aucun des membres de l'UE... 

500 filiales
britanniques
en Italie

Le président
du Conseil
Matteo Renzi



© Wikipedia

Carlo Altomonte, professeur associé au
Département d'analyse politique et de management
public de l'Université Bocconi (Milan, Italie)

VU DE HONGRIE, LE CHOC

Le Brexit aura sans aucun doute un impact négatif sur la Hongrie, mais il ne provoquera pas de « Huxit », contrairement à ce que certains médias avancent déjà¹⁾. Néanmoins, on peut facilement identifier des conséquences néfastes concrètes à court, moyen et long terme pour le pays.

Premier impact négatif du Brexit : le statut incertain des centaines de milliers de Hongrois qui travaillent au Royaume-Uni, et dont le nombre exact n'est pas connu. Les chiffres officiels du gouvernement hongrois font état de 112 000 travailleurs, mais l'office national des statistiques du Royaume-Uni évoque le chiffre de 150 000 pour 2014. La même année, György Matolcsy, le Gouverneur de la Banque nationale de Hongrie, est allé beaucoup plus loin en parlant de 300 000 Hongrois travaillant au Royaume-Uni²⁾. Quel que soit leur nombre, 100 000 travailleurs en moins représentent une perte de 2 % de la main-d'œuvre hongroise. En outre, la tendance s'accélère : depuis 2001, dix fois plus de Hongrois sont partis travailler au Royaume-Uni, et leur nombre a triplé au cours des cinq dernières années.

Autre point notoire, les Hongrois établis au Royaume-Uni constituent une source importante d'envoi de fonds, et de nombreuses familles ont été directement affectées par l'affaiblissement de la livre après le Brexit. Le plus préoccupant est le statut de ces travailleurs et l'incertitude qui plane sur leur capacité à demeurer au Royaume-Uni après sa sortie de l'Union européenne. C'est là un sujet sensible sur le plan politique, car l'économie et l'administration publique hongroises éprouveraient les plus grandes difficultés à gérer le retour en Hongrie d'un nombre aussi important de personnes. Cette crainte palpable a incité le gouvernement hongrois à diffuser dans les journaux britanniques, avant le référendum de juin, des publicités plaçant contre le Brexit³⁾.

L'impact négatif à moyen terme du Brexit prendra la forme d'une diminution des fonds européens. La sortie du Royaume-Uni, qui est le deuxième plus grand contributeur net au budget de l'UE, se traduira par une baisse des fonds européens alloués à des pays comme la Hongrie, qui en sont des bénéficiaires nets⁴⁾. En outre, à partir de 2020, l'absence du

Royaume-Uni entraînera une réduction des fonds structurels de l'UE. Or, ces fonds financent la plupart des développements structurels en Hongrie, et leur diminution nuira gravement à l'économie nationale (les derniers calculs évoquent une baisse de 3 % à 4 % du PIB).

Restons positifs néanmoins, le Royaume-Uni ne représentait qu'une part modeste des investissements directs étrangers, sa sortie de l'UE n'aura donc pas grand impact sur les investissements en Hongrie.

Perte d'un défenseur de l'État de droit

Mais, à long terme, le départ du Royaume-Uni risque d'accélérer l'inévitable déclin de l'État de droit en Europe, et d'affaiblir l'application des réglementations européennes. Au sein de l'Union européenne, le Royaume-Uni était un pilier de l'économie de marché et de la démocratie libérale, qui soutenait systématiquement la Commission dans le contrôle du respect de l'État de droit chez les États membres. Sans lui, l'Union européenne perd

un fervent défenseur d'une Union réglementée. Le Brexit a déjà fortement secoué l'Europe, et les dirigeants hongrois, tout comme d'autres dirigeants européens de même sensibilité, pourraient profiter de l'occasion pour « remodeler » l'UE et affaiblir certaines

de ses réglementations. Le gouvernement hongrois s'oppose régulièrement à l'UE, comme le prouve le prochain projet de référendum sur le système européen de quotas de répartition de demandeurs d'asile⁵⁾. Le Brexit pourrait l'encourager à durcir ses revendications et à exiger davantage de concessions de la part de l'UE.

La Hongrie ne suivra pas l'exemple du Royaume-Uni et ne quittera pas l'UE. La population hongroise est favorable à l'Union, bien que ses sentiments soient ambivalents : sur le plan politique, il sera difficile pour le gouvernement ou tout autre force de la faire changer d'avis⁶⁾. En outre, l'adhésion à l'UE présente un fort intérêt économique pour le Fidesz, le parti au pouvoir, car elle est synonyme d'investissements privés et surtout de fonds structurels européens, sans lesquels le parti ne pourrait « alimenter » les entreprises qui lui sont proches. Le Brexit a et aura des impacts négatifs sur la Hongrie, mais il n'entraînera pas sa sortie de l'Union européenne. ☺

Goran Buldioski, codirecteur de l'*Open Society Initiative for Europe (OSIFE)*, et **Peter Nizak**, directeur du projet pour la Hongrie, OSIFE



Viktor Orbán, Premier ministre

© Wikipedia

1) <http://journal-neo.org/2016/08/17/will-hungary-be-next-to-exit-the-eu>.

2) Les principaux pays cibles étaient l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

3) www.politico.eu/article/viktor-orban-news-uk-brexit-newspaper-ads.

4) <http://bit.ly/2dCuhS8>.

5) <http://reut.rs/29jSrBB>.

6) D'après un récent sondage mené par Zavecz Research, les Hongrois sont favorables à l'UE, mais ils ne sont satisfaits ni de ses performances ni de ses résultats. Ils perçoivent les migrations et la perte de souveraineté comme les deux problèmes majeurs de l'UE. Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2dGTSft>.

VU DE ROUMANIE, GÉRER LE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

De nombreux Roumains travaillent au Royaume-Uni. Un « accord spécial » entre Londres et l'UE leur est vital.

Punir la Grande-Bretagne, comme certains le souhaitent, ne serait pas sage. Une forme de jubilation malveillante (Schadenfreude) serait tout aussi déplacée car le Brexit met en lumière un profond rejet de l'Union, nourri par le nombre grandissant de ceux qui s'estiment les perdants de la globalisation, et dénoncent son tropisme libéral. Au contraire, il est essentiel que le Royaume-Uni et l'Union européenne continuent à travailler étroitement ensemble pour limiter les risques de toutes sortes. Pour un pays comme la Roumanie, dont de nombreux citoyens travaillent au Royaume-Uni, un « accord spécial » entre Londres et l'UE est vital.

L'Europe fait face à une double menace existentielle. Sa structure économique et sociale est mise en danger par la crise de l'eurozone, qui se double des conséquences de la crise financière de 2008, des crises de l'endettement, de la démographie, de la gouvernance. Sa sécurité est minée par les troubles que connaissent les pays du voisinage, les risques géopolitiques, y compris les défis posés à la suite de l'annexion de la Crimée, et, non des moindres, le terrorisme, la cyber-sécurité et la criminalité.

Il n'y a pas de réponses faciles. Le « Rapport des cinq présidents » fixe des orientations ambitieuses sur l'intégration financière et politique de l'eurozone mais il est contradictoire. Par exemple, il fait allusion à un degré d'intégration fiscale au sein de l'eurozone mais ne l'envisage qu'après qu'un certain niveau de convergence entre les systèmes juridiques et les économies en Europe a été atteint. Et ce alors même que la fracture Nord-Sud peut se creuser dans un contexte de faible croissance.

**Le Brexit,
terrain propice au
repli national**



Dacian Cioloș, Premier ministre

S'agissant des migrants, l'UE doit trouver le bon équilibre entre solidarité et considérations humanitaires, et pragmatisme. L'UE devrait également davantage collaborer avec les pays de la région qui accueillent le plus grand nombre de migrants. Compte tenu du budget contraint de l'UE, une taxe temporaire « Sécurité UE » fait sens, qu'elle soit collectée au niveau national est une autre question.

Repenser le marché intérieur

L'Europe doit retenir les leçons des dernières années, les marchés financiers doivent être mieux régulés et supervisés. Ceci passe par plus d'exigences en termes de capital et de liquidité, la mise sous contrôle des activités de type casino et l'introduction d'une législation sur le modèle de l'ancien *Glass-Steagall Act*⁽¹⁾ aux États-Unis, qui séparait activités de banques d'investissement et de banques commerciales.

Il est irréaliste de penser que les économies européennes atteindront les taux de croissance moyens des décennies précédentes. Mais il est possible de rendre les économies moins fragiles. Il faut investir davantage (le plan Juncker est insuffisant), améliorer la qualité des biens publics (en particulier l'éducation),

intensifier la R&D, mettre l'Union en phase avec le monde numérique et combattre le biais déflationniste de l'eurozone qui résulte des orientations budgétaires très diverses.

L'ancien vice-président de la Commission européenne Étienne Davignon le faisait observer : « *Nous avons perdu les citoyens* ». Peu de politiciens ont le courage de parler vrai à propos de l'environnement économique et social. Ce qui crée un climat de méfiance et empoisonne les relations des citoyens avec l'Union, que beaucoup voient comme la

cause de leurs souffrances. Les dirigeants devraient au contraire souligner l'importance de l'Union, modérer les attentes des citoyens dans le contexte mondial et combattre le racisme, la xénophobie et le chauvinisme. Pour regagner la confiance des citoyens, il faut leur rappeler ce que signifie le projet européen, mieux le leur expliquer et mettre en valeur ses grandes réalisations qui ont été oubliées.

Les leaders européens devraient aussi veiller à la justice sociale. La démocratie est affaiblie quand la cohésion sociale est mise à mal, quand les personnes ont le sentiment de ne pas bénéficier des politiques qui leur sont imposées, quand les coûts de l'austérité sont injustement répartis. La globalisation sans frein, couplée à la baisse de compétitivité des États membres, est le terrain propice au repli national, à la fois des citoyens et des États membres. C'est le déficit démocratique auquel doivent s'atteler les responsables politiques à Bruxelles et dans les capitales nationales. Faute de quoi, la question de la légitimité des décisions prises continuera à saper l'Union. ☞

Daniel Daianu, ancien député européen roumain, ancien ministre des Finances et actuel membre du conseil de la Banque nationale roumaine

¹⁾ Promulgué par Roosevelt en 1933, connu aussi sous le nom de *Banking Act*, il permettait de protéger l'épargne des ménages en éloignant les risques d'effondrement des marchés.

PAS DE STATUT « COMME SI » POUR LE ROYAUME-UNI

Les Britanniques ont choisi de divorcer. C'est désormais au Royaume-Uni de clarifier la relation qu'il entend tisser avec l'Union européenne, et à l'Europe de veiller à ne pas brader ses intérêts.

Trois mois se sont écoulés depuis le référendum britannique. Que sait-on de plus ? Rien, sinon que « *Brexit means Brexit* ». Les dirigeants britanniques sont maintenant passés de la phase de surprise à celle des incantations, signe d'un malaise psychologique profond. Ils tentent de chercher du réconfort auprès de pays tiers dont ils attendent qu'ils leur disent combien ils aiment le Royaume-Uni. Certains rêvent d'un nouvel Hong Kong aux portes de l'Europe, d'un paradis fiscal aux antipodes des principes et valeurs dont le Royaume-Uni s'est fait le champion dans les enceintes européennes et mondiales mais qui serait difficilement soutenable sur le plan budgétaire.

Il est vrai que les effets du Brexit ne se sont pas encore fait sentir. Ce n'est encore aujourd'hui qu'un concept, mais c'est aussi un poison qui se diffuse progressivement dans nos systèmes économiques comme au sein d'un organisme, le plus fort résistant généralement mieux que le plus petit. La menace brandie, à l'occasion du G20, par le gouvernement japonais de « délocaliser » sur le continent les sièges des entreprises japonaises une fois le Brexit effectif illustre bien le malaise qui s'est emparé du monde réel : le paradoxe d'une telle situation est qu'elle permet d'identifier très clairement l'ampleur de ce que l'intégration européenne a apporté à tous.

Laissons donc à nos amis britanniques encore un peu de temps de réflexion, mais pas trop, car il s'agit aussi de l'avenir de l'Union européenne. Au stade actuel une seule chose est sûre : le Royaume-Uni sera au terme d'environ

deux années un pays tiers, comme les États-Unis, le Japon ou la République Dominicaine. C'est sur cette base que les responsables politiques dans l'Union et au Royaume-Uni devront, s'ils le souhaitent, construire une nouvelle relation. Ainsi, dans le domaine du commerce, qui est au cœur de la phase initiale de la construction européenne, ce sont les règles de l'OMC qui prévaudront, libre aux deux parties de construire entre elles une possible relation préférentielle.

Des rapports de pouvoir s'institueront alors nécessairement, sans comparaison avec l'esprit qui prévalait malgré tout autour de la table du Conseil des ministres où en fin de compte le principe de solidarité, le souci d'écouter l'autre finissait par l'emporter sur des considérations de court terme. Il s'agit de mettre en place une relation

construite sur l'intérêt mutuel des deux parties, loin de l'objectif d'une « union sans cesse plus étroite » entre les peuples de l'Europe.

Gérer la sortie du Royaume-Uni

L'enjeu pour la construction européenne est gigantesque car c'est le cœur même de sa raison d'être qui est en cause. Accorder au Royaume-Uni un statut « comme si » serait la pire des choses. L'Europe, c'est une âme, c'est une volonté de dépasser les rivalités du passé et de construire ensemble autre chose que ce qui nous a conduit à tant de drames, c'est la solidarité qui se manifeste par la compréhension mutuelle mais aussi par le budget. L'Europe, ce n'est pas l'Europe des marchands, nécessaire pour assurer l'efficacité écono-

mique et partager les richesses créées mais insuffisante pour rapprocher les hommes. Ce sont des valeurs communes, ce sont des droits et obligations, le partage de bénéfices mais aussi de sacrifices pour le bien commun. C'est la raison pour laquelle tout accord devra préserver le système institutionnel des ingérences tierces. Le partage de souveraineté se fait entre États membres d'une même Union.

Pour l'instant, il s'agit de gérer la sortie du Royaume-Uni. Ce sera très complexe et il serait très risqué de vouloir compliquer encore le modèle en y ajoutant une dose d'institutionnel. Ce serait une recette pour l'autodestruction. Il revient aux Britanniques de proposer le type de relations qu'ils souhaitent établir avec l'Union Européenne puisque l'initiative du divorce leur revient. Ce sera à cette dernière de décider quelle réponse elle souhaite apporter à ces demandes, à quelles conditions et, si le Royaume-Uni en exprime le souhait, comment elle envisage éventuellement d'intégrer cette nouvelle relation dans un cadre plus général respectant son autonomie de décision. Quels que puissent être les regrets que nous inspire le retrait britannique, il faut d'abord songer aux intérêts de l'Union Européenne, de ses citoyens, de son économie. Dans ce but, il convient de préserver l'essentiel de ce qui a fait son succès pendant près de soixante années et construire sur cette base pour faire progresser les nombreux chantiers devant nous : la consolidation de la zone euro, la relance de la croissance et la création d'emplois, le contrôle des frontières extérieures, la reconquête du soutien des citoyens, notamment.

La position de négociation de l'Union ne pourra donc qu'être exigeante. Ce ne devrait pas être une surprise pour nos voisins d'outre-Manche. ☞

Hervé Jouanjean, vice-président
de *Confrontations Europe* et ancien
directeur général à la Commission Européenne



© 123RF / Elena Abrazhevich

BREXIT : UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'EUROPE !

Comment appréhender le Brexit ? S'agit-il d'une « grosse erreur » ou d'une nécessaire « sonnette d'alarme » à même de réveiller une Europe pour le moins désorientée ? Loin de sonner le glas des initiatives communes, le vote britannique de juin dernier doit permettre à l'Europe d'aller de l'avant. À 27, sans doute désormais.

Le Brexit est probablement une « grosse erreur » que dans sa sagesse le peuple anglais devra d'une manière ou d'une autre « réparer » dans l'intérêt bien compris (par elles) des jeunes générations. Une décision aussi structurante implique en effet un réel engagement démocratique, qui ne se matérialise que rarement par une simple majorité.

Mais il faut le reconnaître le Royaume-Uni vient de rendre un réel service aux 27 États membres : un « *wake-up call* » ! Quand Jean-Claude Juncker présentait sa Commission comme celle de la dernière chance, ce n'était pas qu'une figure de style. Nous y sommes, il faut donc se réveiller. À la différence de nombreux « politiques », assumons notre responsabilité enracinée dans le bon sens de la société civile. Il ne s'agit pas d'inventer de nouvelles institutions ou de nouveaux traités. La dernière crise a déjà fait progresser très significativement l'Europe. Il s'agit d'abord d'être responsables, d'assumer les projets et d'user des outils déjà démocratiquement disponibles. Le petit jeu de contestation « à domicile » des décisions prises collectivement est une des causes premières de notre échec.

Les moyens d'action ne manquent pas ! Il faut donc utiliser à plein les institutions existantes, y compris Schengen. Les frontières communes sont connues, il suffit de décider du budget commun pour en défendre les points faibles. Il faut aussi assumer et redonner du lustre à nos valeurs communes – il suffit de se référer à notre histoire pour comprendre que ce que nous avons en commun est un réel différenciateur par rapport aux pays non européens. Ce sont ces valeurs qui fondent le projet



© Pixabay, bykist

Il faut assumer nos valeurs communes

européen face à la nouvelle gouvernance d'un monde multipolaire. La profonde culture européenne d'économie sociale de marché sera un des facteurs de succès essentiel d'une mondialisation raisonnée. Il faut enfin valoriser notre diversité comme facteur d'enrichissement et d'efficacité économique. L'Union des marchés des capitaux (UMC) doit ainsi être revisitée selon l'approche de « *poxunion* », c'est-à-dire d'une union de proximité qui saura adapter les besoins de marché à la réalité culturelle des entreprises et épargnants des différents États membres en s'appuyant sur un réseau de centres financiers situés à proximité des utilisateurs.

Bien entendu, face à la compétitivité mondiale, il faut concevoir et développer un projet de création de valeur pour tous les citoyens européens. La masse critique d'un marché intérieur profond et interopérable est une condition qui s'impose d'évidence, d'ailleurs plus pour nos PME que pour les grands groupes, et cette condition n'est, ni en Chine ni aux États-Unis, la résultante d'une simple zone de libre-échange. Ce marché intérieur est un acte politique qui a commencé par la mise en place d'une monnaie unique mais qui ne peut se prolonger que par une politique économique cohérente. Le cadre ainsi assumé, la

priorité n'est pas à la règle – la Commission ne doit pas se limiter à émettre des directives – mais à la stratégie. Et c'est là qu'une révolution culturelle essentielle est nécessaire pour formuler la mission adéquate de la Commission. Son action doit s'enraciner dans une réelle dynamique stratégique autour d'un nombre limité d'axes de politiques industrielles : énergie, numérique, infrastructures... et surtout l'infrastructure financière, ce qui peut la conduire à légiférer. La finance en effet conditionne

de manière souveraine le modèle de croissance et de développement. L'absence de vision stratégique en la matière conduit à une perte de puissance de la finance européenne (les banques américaines sont en passe de financer 50 % des marchés européens !) et la mise en œuvre tardive de mécanismes imposés par les choix politiques force à un rééquilibrage entre le financement crédits et marchés, comme par exemple la titrisation. Cette approche résolument stratégique ne peut s'incarner, sous la pression des nouvelles technologies, que dans le réel. C'est là qu'une autre révolution s'impose nécessitant une véritable articulation de confiance et de responsabilité entre la société civile et la sphère politique. La société civile se doit, au-delà des intérêts catégoriels, d'impulser les conditions équilibrées de création de valeur afin que la sphère publique en induise des incitations adéquates et un cadre réglementaire proportionné (*smart regulation*).

Oui, que l'on ne s'y trompe pas, le Brexit est un accélérateur d'Europe, face à un monde en ébullition technologique et identitaire. Et si le défi reste d'une extrême difficulté, il n'y a pas d'alternative. Encore faut-il être responsable et pédagogue. ☞

Édouard-François de Lencquesaing,
président de l'EIFR (European Institute of Financial Regulation), trésorier de Confrontations Europe

LE RÉFÉRENDUM, CET OUTIL DÉMAGOGIQUE...

Le référendum britannique de juin dernier qui a marqué la victoire du Brexit apparaît surtout comme une très mauvaise nouvelle pour la démocratie. S'adresser directement à ses concitoyens par une question courte et à la formulation simple semble être le fait de dirigeants politiques qui refusent d'assumer leur propre responsabilité.

Le 23 janvier 2013, le Premier ministre britannique David Cameron a annoncé la tenue d'un référendum sur le maintien du pays dans l'Union européenne ou sa sortie : « *L'heure est venue pour le peuple britannique d'avoir son mot à dire. L'heure est venue de régler cette question de la relation entre la Grande-Bretagne et l'Europe* ». Sur ces deux points, son intervention témoigne d'une défaillance des pratiques démocratiques.

Lorsqu'un élu doit organiser un référendum pour connaître l'opinion des citoyens, on ne peut qu'en déduire qu'il ne les écoute pas. En Grande-Bretagne, comme dans de nombreuses démocraties, les gens disposent de divers moyens pour se faire entendre. Ils peuvent former des associations ou des groupes de pression, écrire à des journaux, participer à des débats télévisés, écrire au Premier ministre, voter dans le cadre d'élections locales, régionales et nationales... Ils peuvent harceler le représentant local du Parlement, de leur église ou de leur établissement scolaire... Ces possibilités ne sont peut-être pas les plus opportunes, mais une solution existe : la consultation constructive. Un référendum peut-il faire l'affaire ?

Il s'agit sûrement de la forme de consultation la moins efficace. Un référendum offre aux citoyens la chance de répondre à une question, mais, dans les faits, la manière dont les gens y répondent a rarement un rapport avec la question elle-même. Par exemple, la Nouvelle-Zélande a récemment organisé le référendum le plus simple qui soit : les citoyens ont eu la possibilité de voter pour

leur drapeau préféré. Beaucoup ont voté pour ou contre l'un des deux modèles proposés comme s'ils votaient pour ou contre le Premier ministre (qui avait clairement fait état de sa préférence), ou pour ou contre le processus de sélection lui-même. En fait, il est très difficile de trouver des personnes qui ont voté simple-

à éviter. Ce faisant, le gouvernement n'a pas voulu assumer sa responsabilité quant au résultat du vote. Pour dire les choses simplement, le Premier ministre, confronté à une décision périlleuse sur le plan politique, s'en est remis à d'autres. C'est une tentation à laquelle tous les hommes politiques sont soumis.

Le mot « référendum » signifie de fait « en référer à quelqu'un », et les politiques adorent en référer à d'autres pour éviter les conséquences. Les référendums, tout comme les commissions indépendantes, sont pour eux le moyen de s'éviter des décisions difficiles. Mais quand c'est le vote du public qui tranche la question, qui est tenu pour responsable du résultat ? Un référendum permet aux hommes politiques de ne pas avoir à en assumer les responsabilités ou les conséquences : le « peuple » qui a pris la

décision ne peut être défait aux élections.

Margaret Thatcher s'était, en 1975, fermement opposée à la tenue du premier référendum du pays (sur la CEE) : selon elle, sans protections et sans définition établies par une Constitution écrite, un référendum revenait à sacrifier la souveraineté du Parlement sur l'autel de l'opportunisme politique. Demander son avis à la majorité, c'est troquer la démocratie libérale contre le principe de la majorité, ce qui représente une menace pour les minorités. Pour faire court, cela nuit à la démocratie libérale. Comme Margaret Thatcher le disait, « *peut-être que Lord Attlee avait raison lorsqu'il a dit que le référendum était un outil pour les dictateurs et les démagogues* ». 

Ngairé Woods, fondatrice de l'école Blavatnik et professeur de gouvernance économique mondiale à l'Université d'Oxford



© 123RF / Ventislav Bratovanov

ment pour leur modèle préféré de drapeau. Dans cet exemple, il s'avère que le référendum n'a servi, au mieux, que de moyen imprécis pour établir certaines préférences.

Rejet de responsabilité

L'autre argument du Premier ministre pour justifier la tenue d'un référendum était qu'il était temps pour le peuple britannique de régler la question de la relation entre le Royaume-Uni et l'Europe.

À bien y repenser, à qui revient la responsabilité de régler cette question ? Aux hommes politiques élus spécialement pour prendre

de telles décisions et en assumer la responsabilité lors de l'élection du Parlement et des élections nationales ? Non : c'est quelque chose que le Premier ministre a cherché sciemment

Les politiques adorent en référer à d'autres

à d'autres

POURQUOI L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE EST-IL EN PANNE ?

L'adhésion des pays des Balkans occidentaux à l'Union européenne traîne. En cause la structure même des relations économiques et politiques établies entre l'UE et ces pays.

Ce n'est pas le Brexit ou l'euroscepticisme qui bloque l'adhésion à l'UE de la majorité des États de l'ancienne République yougoslave et de l'Albanie. Si ces pays étaient riches et dotés d'institutions politiques établies comme la Norvège ou la Suisse, la classe politique et les peuples de l'UE les accueilleraient certainement à bras ouverts. En l'état actuel, les pays des Balkans occidentaux semblent représenter un risque financier et politique et les dirigeants européens jugent plus sage de les tenir à l'écart. Toutefois, les décideurs et les faiseurs d'opinion de l'UE n'ont pas conscience de la véritable source des dangers : c'est précisément la structure des relations économiques et politiques établies entre l'Europe et les Balkans occidentaux qui condamne les candidats à une adhésion à l'UE à rester à la traîne.

Entre 2005 et 2015, le déficit commercial de ces pays avec l'UE a atteint près de 94 milliards d'euros. Les exportations nettes de l'Europe vers les Balkans occidentaux (principalement d'Allemagne et dans une moindre mesure d'Italie) augmentent le produit intérieur brut des pays de l'UE tout en étant déduites du bilan des États des Balkans occidentaux, qui avec la Moldavie, font partie des pays les plus pauvres d'Europe. Afin de pouvoir payer la facture des importations face aux caisses publiques exsangues, les Balkans occidentaux continuent de contracter de nouveaux prêts – principalement auprès de banques dont le siège social se trouve dans l'UE. On estime la dette extérieure actuelle de la région supérieure à 100 milliards d'euros. Cette somme est cinq à six fois supérieure à celle de la dette extérieure de la Yougoslavie avant que le pays n'implose il y a un quart de siècle. Cette comparaison est tout à fait pertinente quand

Les chances d'une convergence économique avec l'UE sont minces

on sait que c'est ce qui a principalement motivé alors la décision des dirigeants slovènes et croates (deux pays, désormais États membres de l'UE) de se séparer du reste de la fédération yougoslave multiculturelle. Ils insistaient sur le fait qu'ils ne voulaient absolument pas voir compromettre leur progression vers l'Occident en raison de la situation désespérée des régions les plus pauvres de la fédération.

Perte d'espoir des jeunes

Les gouvernements et les peuples européens ne voient pas pourquoi ils devraient accepter les Balkans occidentaux pauvres comme nouveaux membres car les chances d'une convergence économique avec l'UE sont minces. Bien au contraire, les retombées de la crise de la zone euro sur les Balkans occidentaux et leur manque de compétitivité sur les marchés mondiaux dans un contexte de vieillissement rapide de la population et des phénomènes d'émigration croissants de la région indiquent que la dégradation socio-économique va s'accroître. Selon une récente étude publiée par la London School of Economics (LSE), il est « presque inenvisageable » d'améliorer la compétitivité des pays des Balkans occidentaux et d'induire la croissance par les exportations en poursuivant les politiques d'austérité. L'Institut viennois d'Études économiques internationales (WIIW) a souligné que ces pays se sont engagés dans l'amortissement fiscal pour tenter d'améliorer la compétitivité. Ils ont augmenté les taux de TVA tout en diminuant l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales. Toutefois, dans le

L'élargissement de l'UE



même temps, l'amortissement fiscal « a représenté une charge supplémentaire pour les groupes à faible revenu tout en faisant bénéficier les personnes aux revenus les plus hauts d'un allègement fiscal ». Si on y ajoute la piètre performance des institutions judiciaires et autres institutions politiques et la corruption endémique, on comprend alors pourquoi la majorité des citoyens des Balkans occidentaux, et en particulier les jeunes (le taux de chômage chez les jeunes de la région se situe entre 40 et 70 %), perdent espoir et ne croient plus que les perspectives pourraient s'éclaircir de leur vivant. Branko Milanović, l'un des experts les plus réputés au monde dans le domaine des inégalités sociales et des revenus, professeur à la City University de New York, conseille aux jeunes des pays pauvres d'émigrer vers les régions riches. Seul moyen pour eux d'améliorer leurs chances.

Dušan Reljić, directeur du bureau de Bruxelles de l'Institut allemand pour les affaires internationales et la sécurité (SWP), Berlin

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur.

PERMETTRE L'ESSOR DE PROJETS TRANSFRONTALIERS

Le plan va être prolongé et sa dotation doublée. Mais encore faudrait-il passer d'un « plan d'investissement en Europe » à un « plan d'investissement pour l'Europe ».

Les investissements de long terme recouvrent un double enjeu : celui d'un rebond de l'économie et de la mise en route de la société de demain. Confrontations Europe y travaille depuis des années et y a consacré un colloque, le 15 juin dernier⁽¹⁾. Au moment où le président Juncker propose de doubler le montant et la durée du plan d'investissements pour l'Europe, il est utile de revenir sur ce sujet majeur.

La nécessité de développer les investissements tout en y impliquant la puissance publique est aujourd'hui soutenue par de grandes institutions, comme l'OCDE qui s'alarme de la faiblesse de la croissance mondiale et insiste pour que ces investissements soient ciblés afin de mettre sur les rails l'économie de demain (l'investissement dans les moyens humains étant une des priorités à mettre en œuvre). Soulignons que l'engagement de la puissance publique dans les investissements de long terme ne réduit ni le besoin de réformes structurelles ni celui d'avancées de l'Union des Marchés de capitaux.

Au cours d'une récente rencontre entre la Banque européenne d'investissement (BEI) et de nombreux acteurs européens, nous avons aussi constaté que notre évaluation du mois de juin, mettant en évidence le besoin d'infléchir la mise en œuvre du plan Juncker, était de plus en plus partagée. En bref, si nous soutenons, à Confrontations Europe, le plan Juncker, nous considérons vital de passer d'un « plan d'investissement en Europe » à un « plan d'investissement pour l'Europe ». Cela signifie très concrètement qu'il faut un lien étroit entre les politiques



© 123RF / Weerapat Kantumrong

décidées au niveau européen (numérique, transition énergétique...) et les projets bénéficiant de la garantie assurée par le plan Juncker.

Pour y parvenir, il faudrait que le Conseil européen assume pleinement son rôle de dirigeant politique à l'égard de la BEI. Il faudrait aussi que les critères d'évaluation des projets retenus par la BEI soient plus transparents, et pouvoir s'assurer que les modalités de financements soient optimales et diversifiées selon la nature des projets. Il convient également de favoriser la mise en place des projets en aidant les pays les moins bien lotis, et impliquer le plus possible les territoires et les acteurs économiques et sociaux à l'élaboration des projets. Il semble que la BEI veuille aller globalement dans ce sens. Mais la tâche est ardue et Jean-Claude Juncker n'en a rien dit dans son discours du 14 septembre sur l'état de l'Union.

Les difficultés rencontrées par les projets transfrontaliers (qui sont un autre moyen de réduire la fragmentation) sont une autre illustration de la nécessité d'améliorer la gouver-

nance de montage et de finalisation des investissements dans le cadre du plan Juncker. Les projets d'investissements à cheval sur les frontières ne manquent pas mais leur mise en œuvre est compliquée, et très rares sont ceux qui sont financés par le plan Juncker. Il n'existe pas d'institution unique transnationale ayant compétence pour décider une politique de clusters ou d'infrastructures de transports... bien qu'il s'agisse de domaines importants pour les territoires et les populations concernées. Il faut pour réussir mettre en place des collaborations impliquant partenaires économiques, financiers, politiques, administratifs ayant des cultures différentes. La plateforme de la BEI, tout comme le soutien apporté par les banques nationales de développement, fournissent une aide indispensable à la finalisation de ces projets d'intérêt transnational.

Les investissements de long terme, dont les Européens ont besoin, ne se limitent pas à la réussite et à la réorientation du plan Juncker. L'UE et l'Union économique et monétaire (UEM) devraient adopter les politiques macroéconomiques créant le cadre favorable et impulsant la dynamique. On pouvait espérer qu'au lendemain du Brexit, le choc allait permettre de dépasser les désaccords et la méfiance entre chefs de gouvernements mais il semble bien que nos espoirs doivent être très modérés. Raison de plus pour que ce qui fonctionne, en l'occurrence le plan Juncker, soit un véritable outil au service des intérêts des Européens. 🌱

Marcel Grignard, président de Confrontations Europe

Le Conseil européen doit assumer pleinement son rôle

¹⁾ In Confrontations-La Revue n° 114, dossier I.L.T., p. 22 à 25.

DYNAMISER L'EUROPE FINANCIÈRE

Jean-Claude Juncker veut accélérer la mise en œuvre de l'Union des marchés de capitaux, une initiative phare de la Commission européenne. La sortie prochaine du Royaume-Uni, qui privera l'UE de la première place financière du vieux Continent, constitue-t-elle un obstacle ou, au contraire, une opportunité ?

Le résultat du référendum sur le Brexit a ouvert une période d'incertitude préjudiciable à l'Union, et qui durera tant que le Premier ministre, Theresa May, n'aura pas activé le désormais célèbre article 50 du Traité sur l'Union européenne. Il a déjà eu des impacts boursiers importants et a particulièrement touché les fonds de gestion britanniques qui affichent des décollectes impressionnantes, victimes du « *Brexit blues* ».

Les enjeux liés au secteur financier sont en effet considérables pour le Royaume-Uni comme pour l'UE. L'une des questions-clés est de savoir si le Royaume Uni continuera à bénéficier des facilités d'accès au marché unique pour les services financiers et si oui, à quelles conditions. En cause, le passeport européen, le sésame qui permet d'exercer une activité dans les 28 États membres. Le Brexit a déjà changé la donne du côté des *fintechs* londoniennes, ces start-up spécialisées dans les technologies financières. Une partie d'entre elles songent à traverser la Manche, craignant à la fois de ne plus bénéficier du passeport et les conséquences éventuelles de la libre circulation des travailleurs sur les jeunes talents qui devront obtenir permis de séjour et de travail.

« La City a perdu sa voix »

Un important *lobbying* en faveur de la préservation du passeport s'organise, outre-Manche, même si pour certains, l'« équivalence » suffira. Jusqu'à un certain point. Car dès l'entrée en vigueur du Brexit, le Royaume-Uni cessera de fait d'adopter les règles européennes dans leur intégralité. Tous les scénarios s'organisent pour maintenir l'accès au marché unique, mais il n'est qu'une certitude : la City ne continuera pas comme avant. « *La City de Londres*



© Fotolia / Colbures-pic

a perdu sa voix avec le Brexit », déclarait le commissaire Lord Hill au *Financial Times* au lendemain de sa démission.

Quelles conséquences sur l'avancée de l'Union de marché des capitaux ? Le plan d'action de l'initiative Capital Markets Union a pour ambition stratégique, à travers ses 20 mesures-clés, de repenser collectivement le fonctionnement des marchés de capitaux pour relancer le financement de l'économie en complément du canal bancaire qui continuera à jouer un rôle essentiel, bien que contraint. Elle vise à diversifier les sources de financement et la palette des instruments pour les entreprises et les projets à long terme.

À ce titre, cette initiative est liée au plan Juncker pour l'investissement en Europe dont le président de la Commission vient d'annoncer le doublement. Elle a aussi ouvert la porte à la révision du cadre réglementaire qui peut s'avérer contradictoire avec l'objectif général de financer la croissance. Ainsi, une de ses propositions est déjà opérationnelle pour réduire la charge de capital des assureurs : l'amendement apporté aux mesures d'exécution de Solvabilité II, entré en vigueur en mai de cette année, permettra d'améliorer

le financement des investissements en infrastructures. Les enseignements tirés du *call for evidence* devraient se traduire par d'autres ajustements.

L'Europe a plus à gagner de la CMU que la City, déjà dotée d'un immense marché des services financiers. Elle doit structurer sa stratégie en identifiant les meilleures pratiques, en aidant les États membres les plus petits à organiser un marché des capitaux. Beaucoup a été fait dans la première étape : proposition de revitalisation de la titrisation,

révision de la directive Prospectus, nouvelles règles pour stimuler les investissements dans le capital-risque. Mais ces propositions législatives avancent trop lentement, et les divergences nationales en termes de fiscalité, d'harmonisation du droit des faillites, de protection des investisseurs restent fortes.

Pour l'Europe à 27, l'objectif est maintenant d'activer l'intégration transfrontière, d'encourager le développement des marchés de capitaux nationaux et régionaux à l'échelle d'un continent et d'accélérer toutes les

composantes pour consolider l'émergence d'un écosystème diversifié de financement de l'économie. Le temps presse car il ne faudrait pas que Londres s'engage dans une course au

moins-disant réglementaire pour assurer sa compétitivité. Les places financières continentales doivent se mobiliser pour accélérer l'Europe financière et combattre la fragmentation nuisible au marché intérieur. Reste que recréer l'alchimie londonienne en termes d'infrastructures, de culture et d'environnement juridique prendra du temps. ☞

Activer
l'intégration
transfrontière

Marie-France Baud, coordinatrice du bureau de Bruxelles, Confrontations Europe

BÂTIR UNE UE FISCALEMENT FORTE

En novembre prochain, la Commission européenne devrait présenter deux propositions de directive sur l'harmonisation de la fiscalité directe européenne, avec pour objectif la relance de l'« assiette commune consolidée à l'impôt sur les sociétés » (ACCIS).

Le projet d'harmonisation fiscale européenne ne date pas d'hier et trouve ses racines dans d'importants travaux menés dès les années soixante qui abordaient déjà la question de l'harmonisation des régimes d'imposition des sociétés au niveau de l'assiette mais aussi des taux⁽¹⁾. Cette question, toujours d'actualité aujourd'hui, soulève d'épineux enjeux tant pour les États membres que pour les entreprises.

Pour mieux appréhender les enjeux d'aujourd'hui, il importe de revenir sur le projet d'ACCIS (assiette commune consolidée à l'impôt sur les sociétés) tel qu'il avait été proposé en 2011 par la Commission. Après plus de dix années de collaboration avec des experts des administrations nationales et du monde des affaires, la Commission européenne présentait le 16 mars 2011 une proposition de directive⁽²⁾ qui a abouti à la naissance de l'ACCIS ou

Des États membres
soucieux de
leur souveraineté

CCCTB⁽³⁾ en anglais. Avec pour ambition première de réduire les charges administratives et les coûts de mise en conformité des entreprises opérant dans plusieurs États membres.

Dans le projet de 2011, le système devait être optionnel. Il s'agissait de permettre aux entreprises de calculer leur base imposable non plus selon vingt-sept systèmes fiscaux mais selon un mode de calcul harmonisé au niveau européen. La tête de groupe soumise à l'ACCIS devait établir un seul résultat fiscal, somme algébrique issue des résultats nets bénéficiaires et déficitaires du groupe.

Un mécanisme de répartition devait ensuite permettre de redistribuer l'assiette taxable entre les États membres où la société était active selon une clé de répartition comprenant trois facteurs (un tiers les immobilisations corporelles, un tiers la main-d'œuvre et un tiers les ventes). Une fois l'assiette imposable répartie,

les États membres restaient libres d'imposer la part qui leur revenait en appliquant leur taux national d'impôt sur les sociétés. Mais les États membres, soucieux de leur souveraineté, n'ont finalement jamais adopté ce texte.

Imposition équitable

Cinq ans plus tard, qu'en est-il ? Aujourd'hui, le contexte a changé. Le sujet de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales concentre toute l'attention de l'opinion publique. Le débat autour de la notion d'imposition équitable invite à s'interroger sur ce que devrait être un nouveau système fiscal plus efficace, plus juste et surtout plus transparent.

Profitant de la pression du Parlement et de l'opinion publique pour faire avancer le projet, la Commission réaffirme la nécessité d'assurer une imposition plus proche du lieu où les bénéfices sont réalisés et place l'assiette commune consolidée au cœur de son plan d'action présenté en juin 2015⁽⁴⁾. Faisant ainsi écho aux discussions en cours au niveau international dans le cadre des travaux BEPS de l'OCDE, la Commission présente l'assiette commune consolidée comme un puissant instrument pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises, permettant notamment de supprimer les disparités entre les systèmes nationaux qui sont souvent exploitées par ceux qui se livrent à la planification fiscale agressive tels que les prix de transfert, les régimes fiscaux favorables aux brevets (*patent boxes*) et l'endettement...

Pour mieux faire passer cette ambitieuse réforme et faire fi des blocages antérieurs (notamment sur la clé de répartition), comment la Commission compte-t-elle s'y prendre ? Elle préconise une approche en deux temps, avec pour objectif de présenter en



© Fotolia / RVNW

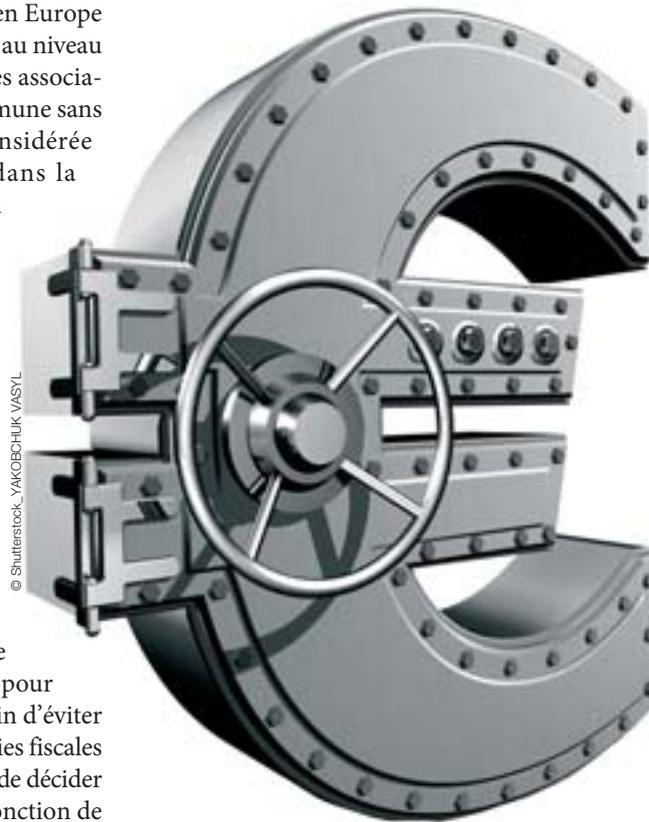
1) Cf. le rapport Neumark en 1962, puis le rapport Tempel en 1970.
2) Conférence de presse de Algirdas Semeta, 16 mars 2011, IP/11/319.
3) CCCTB : *Common Consolidated Corporate TaxBase*.
4) Plan d'action Commission européenne, 17 juin 2015, COM(2015) 302 final, « Un système d'imposition des sociétés juste et efficace au sein de l'Union européenne : cinq domaines d'action prioritaires ».

novembre prochain deux propositions de directive⁵⁾. La première visera d'abord à mettre en place l'assiette commune avec un mode de calcul du bénéfice imposable harmonisé au niveau européen. La seconde, introduira, à un stade ultérieur, la consolidation pour permettre aux entreprises établies en Europe de compenser leurs pertes et profits au niveau de leur société mère. Selon certaines associations d'entreprises⁶⁾, l'assiette commune sans la consolidation ne peut être considérée comme une solution pérenne dans la mesure où seule la consolidation permettra de résoudre les questions de prix de transfert, de compensation des pertes transfrontières et de lutter de manière efficace contre la planification fiscale agressive. Enfin, si l'approche graduelle peut s'avérer stratégique politiquement, l'on peut craindre qu'elle soit source d'incertitudes pour les entreprises. À moins qu'un calendrier précis de mise en œuvre de la consolidation soit prévu dès le départ... ?

Par ailleurs, l'assiette commune deviendrait obligatoire, au moins pour les entreprises multinationales⁷⁾, afin d'éviter que celles qui se livrent à des stratégies fiscales agressives ne puissent avoir le choix de décider d'opter ou non pour l'ACCIS, en fonction de ce qui pourrait être le plus avantageux pour elles. Certains *lobbies* essayent déjà de faire pression pour rendre cette réforme optionnelle. Mais si l'ACCIS était rendue obligatoire, ne risquerait-on pas de rendre le processus d'accord politique plus long et plus complexe ?

Vers une convergence des taux ?

À supposer que le projet aboutisse et que les assiettes s'harmonisent au niveau européen, le taux deviendrait alors l'une des composantes essentielles de la souveraineté fiscale des États membres. La fixation d'une assiette commune pourrait-elle constituer un premier pas pour faire converger les taux de l'impôt sur les sociétés ? Ce débat, que la Commission s'est toujours refusé d'ouvrir, est éminemment sensible au regard des questions de souveraineté fiscale qu'il pose.



© Shutterstock, YAKOBCHUK VASYL

Actuellement, les écarts de taux nominaux de l'impôt sur les sociétés sont considérables entre pays européens (de 12,5 % en Irlande à 33,33 % en France voire 34,43 % avec la contribution sociale sur les bénéfices pour les

grandes entreprises). Mais derrière ces écarts de taux se cachent des divergences d'assiette. Et l'on ne parle ici que des taux apparents et non des taux effectifs d'imposition...

De manière rationnelle, l'on peut se dire que selon que l'assiette actuelle est plus ou moins étroite par rapport à l'assiette cible de la directive, elle devrait conduire certains États membres à augmenter leurs taux pour compenser la perte d'assiette en résultant, tandis que d'autres trouveront mécaniquement de nouvelles opportunités de baisse des taux profitant de l'élargissement de l'assiette⁸⁾.

Aller dans le sens de l'harmonisation c'est accepter de renoncer à agir sur des leviers fiscaux actuellement au cœur des stratégies budgétaires et économiques nationales.

L'ACCIS invite à repenser la question même de l'attribution des profits dans l'espace européen, ce qui n'est pas sans incidence budgétaire pour les États membres. Pour faire avancer le débat et le rendre plus transparent, les décideurs et les acteurs économiques ont besoin d'une évaluation plus fine des impacts financiers d'un projet d'une telle envergure. La tâche est délicate et complexe. Mais pas impossible ?

Des interrogations demeurent. Les institutions européennes sont-elles en capacité d'être en phase avec les enjeux d'une économie mondialisée qui nécessite adaptabilité et réactivité ? La règle de l'unanimité qui prévaut en matière fiscale est-elle toujours opportune et adaptée aux nouvelles contraintes auxquelles doivent faire face nos économies ? Par là même, le projet de l'ACCIS, conçu dans ses grandes lignes il y a presque quinze ans, est-il toujours pertinent au regard des nouvelles approches développées par l'OCDE ?

Au-delà de ces questions bien sûr majeures, parviendra-t-on à un accord sur une assiette commune consolidée dans sa version « un C » ou « deux C » ? Pour éviter que ce projet ne tombe une nouvelle fois sous les fourches caudines de l'unanimité, la Commission compte sur la « coopération renforcée », un mode de décision qui permet de se mettre d'accord en comité restreint (au moins neuf États membres).

Au Parlement européen, ce projet d'harmonisation est plébiscité et soutenu. Et de manière très active par Alain Lamasoure, président de la commission spéciale « Taxe » du Parlement européen. De son côté, la Commission souhaite avant tout créer les bonnes conditions pour redonner aux États membres l'envie de se lancer dans cette voie. Pour construire une Union fiscale forte et structurée. ☞

Delphine Siquier-Delot,
analyste senior, Institut Friedland

5) Selon les informations dont nous disposons à l'heure où nous bouclons ce numéro.

6) Ces dernières ont pu notamment s'exprimer dans le cadre de l'appel à consultation publique lancé par la Commission européenne et ouvert du 8 octobre 2015 au 8 janvier 2016. 175 contributions ont été reçues.

7) Aucun seuil n'étant précisé à ce stade.

8) Cf. récente étude d'Ernst & Young : « Compétition fiscale et projet d'une assiette commune de l'IS en Europe », mai 2016.

RÉINVENTER NOTRE PARTENARIAT SOCIAL

L'Europe ne doit pas renier sa spécificité : n'être ni dans le tout marché, ni dans le tout État. Le dialogue social doit se nourrir de cette richesse, et redéfinir ses règles à l'ère des bouleversements liés à la révolution numérique et à la transition énergétique.



L'entreprise n'est l'apanage ni de l'actionnaire, ni du dirigeant. L'idée de base du dialogue social est qu'en organisant des relations collectives de travail, en mutualisant leurs forces, les travailleurs pourront mieux faire valoir leurs perspectives auprès des employeurs aux différents niveaux : entreprise, branche, inter-profession, Europe. Ses acteurs sont *a priori*

mieux au fait des réalités économiques et sociales sur les territoires, et mieux armés pour apporter des solutions plus équilibrées aux entreprises.

C'est lorsque l'Europe se compare à d'autres grandes régions du monde que sa spécificité transparaît, par-delà sa diversité interne. Aux États-Unis, le marché domine et en matière de dialogue social, les employeurs

ne recourent pas aux organisations d'employeurs ; en Chine, le syndicat des travailleurs et l'association d'employeurs officiels sont des outils de l'État. Une partie de la spécificité européenne tient dans cette préférence pour le partenariat social : ni tout marché, ni tout État. C'est là un élément-clé de notre économie sociale de marché. Ainsi par exemple la recherche d'une dimension sociale complétant le Marché commun (entretiens de Val Duchesse de 1985⁽¹⁾...) a débouché sur les premiers accords-cadres européens : congé parental (1996), travail partiel (1997), contrats à durée déterminée (1999) qui ont contribué à la régulation de nouvelles formes d'emploi, à une flexibilité négociée et au développement des droits sociaux des travailleurs. La diversité des systèmes au sein de l'Europe démontre aussi que les pays où le dialogue est le plus structuré sont ceux qui s'en tirent le mieux face aux changements accélérés des économies modernes (Suède, Allemagne...).

Compétitivité et résilience

Ce dialogue est gage de compétitivité et de résilience. En revanche, ceux où le dialogue social était plus faiblement institutionnalisé (Pologne, Grèce...) l'ont vu encore plus se

Voici une série de pistes proposées par Confrontations Europe qui visent à mieux appréhender les enjeux des mutations, dynamiser les outils existants en progressant dans l'europanisation des politiques, travailler à une structuration des systèmes de dialogue social en phase avec les réalités, expérimenter sur les nouveaux défis (inclusion, participation) :

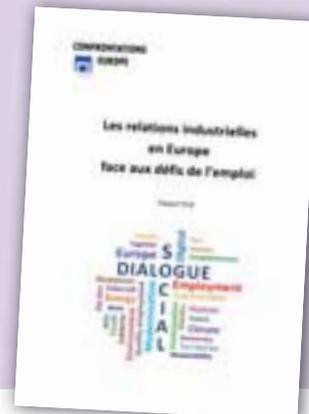
■ **Améliorer la compréhension des enjeux économiques et sociaux des mutations** en vue de partager des diagnostics, co-élaborer des stratégies et en faire de véritables projets de société (exemple du concept d'industrie 4.0 en Allemagne, même si les défis sont considérables pour une partie du tissu industriel et des travailleurs).

■ **Renforcer les capacités des acteurs en diagnostic, négociation, suivi et évaluation** à tous les niveaux (sectoriel, national, européen...).

■ **Expérimenter des formes de dialogue incluant** des représentants de nouvelles formes d'emploi, de nouveaux types de tra-

vailleurs pour adapter ou inventer de nouvelles formes de protection sociale et prévoir un suivi-évaluation au niveau européen.

■ **Expérimenter un cadre européen de participation** dans ses différentes



déliter sur la période récente, se traduisant par une divergence entre pays européens.

Or, nos systèmes de dialogue social, comme d'ailleurs nos protections collectives, peinent à répondre aux défis posés par les mutations en cours. La transition énergétique (vers une économie décarbonée) et plus encore la révolution numérique (changement de paradigme provoqué par des progrès techniques simultanés : *Big data*, objets connectés, 3D...) présentent à la fois de formidables opportunités que tous ne parviennent pas à saisir et des menaces sur la quantité et la qualité de nos emplois avec un impact différencié par secteur et pays : destructions, créations, transformation de tous les emplois, besoins d'investissements massifs dans les compétences et de sécurisation des parcours professionnels dans un monde en évolution rapide.

L'une des difficultés à revoir les systèmes de dialogue social dans le contexte actuel de mutations tient à ce qu'ils se sont forgés en réponse aux problématiques d'un autre âge, correspondant principalement au *xx^e* siècle fordiste et taylorien : une époque aux structures plutôt stables, à la gouvernance descendante et à l'économie prospère, ce qui facilitait le partage de la valeur ajoutée et le progrès social. Or, ces mutations affectent en premier lieu l'entreprise confrontée à des enjeux nouveaux que le cadre général (paritaire ou législatif) n'a souvent pas anticipés. Cette tendance à la décentralisation vers l'entreprise



des négociations collectives résulte de la diversité croissante des situations et de l'urgence à agir face à ces mutations. Généralisée en Europe, elle soulève la question d'une coordination appropriée et de l'articulation avec le niveau européen. Il nous faut réarticuler l'économie et le social européen et imaginer une articulation vivante des différents niveaux en décidant du niveau pivot en fonction du problème à traiter.

Aujourd'hui, ces structures peinent à anticiper les bouleversements en cours, qu'il s'agisse de la transition énergétique et plus encore de la mutation numérique. De plus, des pans entiers de la population ne sont pas représentés : les syndicats peinent à organiser les travailleurs des nouveaux secteurs d'activité, les non-salariés, les jeunes, les femmes. Et les partenaires sociaux sont divisés. Tant au sein des employeurs que des représentants de travailleurs, les points de vue demeurent hétérogènes quand ils ne sont pas antagonistes, entre « monde nouveau libéralisé sans garde-fous » et « vieille recette

de l'État-providence qui ne protège plus ». Entre le tout marché et le tout État, il nous faut chercher à réinventer le dialogue social en Europe, marqueur culturel européen puissant « challenge » par ces mutations. Dans ce cadre, faire du dialogue social en Europe un moyen privilégié pour transformer les transitions en opportunités est ambitieux. Il appartient aux acteurs sociaux de s'en saisir et à la Commission européenne de jouer son rôle incitatif. 

Anne Macey, déléguée générale de Confrontations Europe

1) Organisés sous l'impulsion de Jacques Delors, ils visaient à associer les partenaires sociaux à l'achèvement du marché intérieur.

PROJET EUROPÉEN DE 18 MOIS

Il a été réalisé grâce au soutien de la DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion de la Commission européenne ainsi que d'une trentaine de partenaires européens (partenaires sociaux nationaux et européens, sectoriels, entreprises, chercheurs, représentants de comités d'entreprise européens et d'institutions) dans six États membres (Allemagne, France, Grèce, Italie, Pologne, Suède), avec un éclairage sur la Turquie. Les huit séminaires, les deux conférences, les échanges bilatéraux conduits dans le cadre de l'étude, ainsi que les travaux de Confrontations Europe, ont abouti au rapport final sur « *Les relations industrielles en Europe face aux défis de l'emploi* », publié en juin 2016 (pour consulter le rapport, veuillez vous rendre sur le site <http://confrontations.org>).

Katarina Cirodde, chargée de mission Confrontations Europe

dimensions (gouvernance, collectifs de travail, financière...) des travailleurs dans l'entreprise.

Concevoir le territoire comme niveau-clé, en mobilisant tous les acteurs au-delà de ceux du dialogue social classique, pour élaborer le projet de développement industriel et social et mieux anticiper et accompagner les mobilités intersectorielles.

Ramener le dialogue au sein des comités d'entreprises européens en amont, dès qu'une vision de l'entreprise est élaborée pour renforcer la capacité des travailleurs à anticiper le changement et partager des diagnostics.

Capitaliser sur les travaux des Comités de dialogue sectoriels européens (forums, positions communes, accords...) et établir un lien systématique avec les DG de la Com-

mission (Growth, Connect...) pour bâtir les dimensions industrielles sectorielles et sociales du marché intérieur et renforcer la prospective sur les compétences métiers.

Inciter les acteurs du dialogue social tripartite européen et national à se saisir des problèmes de compétitivité et de participation au marché du travail pour viser un diagnostic macroéconomique et un contenu des réformes partagés, et définir

une stratégie de compétitivité industrielle européenne intégrant les dimensions sociales et environnementales.

Transformer les systèmes de formation initiale et permanente en impliquant les partenaires sociaux pour répondre aux besoins des transitions.

Lancer un programme mutualisé de requalification et d'actualisation régulière des compétences. **A. M.**

LE DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL COMME ACTEUR NÉCESSAIRE

Le « nouveau départ pour le dialogue social » au niveau européen voulu par le président Juncker suppose de s'appuyer aussi sur le dialogue social sectoriel.

Comment parler du dialogue social sans prendre en compte, au préalable, la situation actuelle de l'Europe qui vit certainement la crise identitaire la plus importante de son histoire avec le Brexit, l'afflux des réfugiés, la désindustrialisation, le chômage (des jeunes en particulier), le dumping social etc. Dans un tel contexte, les institutions européennes ne pourront pas sortir de cette situation si elles ne prennent en compte l'ensemble des acteurs que composent aujourd'hui l'Europe des 28 (et sans doute bientôt des 27) et plus particulièrement les partenaires sociaux qui sont souvent forces de propositions mais encore trop peu entendus.

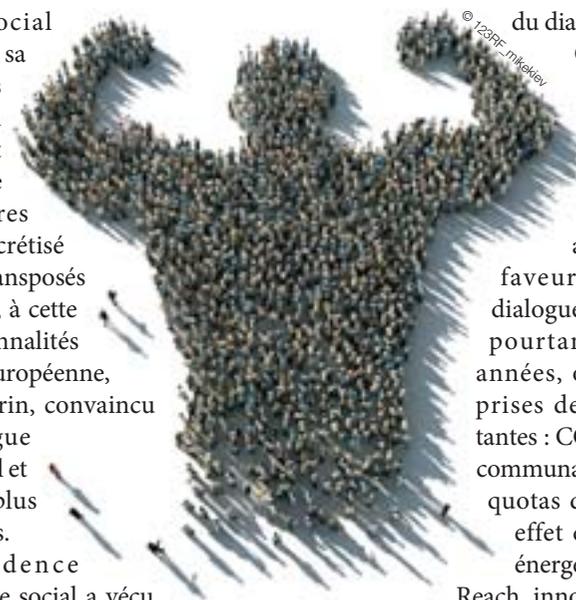
Pour la fédération des syndicats industriels, Industriall Europe, le dialogue social est une partie intégrante du modèle social européen, il doit être un pilier et un levier pour influencer la politique européenne. Le dialogue social européen doit permettre de déterminer, à tous les niveaux européens, la place et le rôle des partenaires sociaux. La Commission européenne ne peut pas en faire l'impasse tant au niveau interprofessionnel que sectoriel, ni traiter la question des relations industrielles sans prendre en compte l'expertise et les orientations nécessaires proposées par les partenaires sociaux. Sinon elle prend le risque de développer une politique qui va à l'encontre de l'intérêt de nos industries, de nos salariés et de l'Europe.

De même, la Commission européenne doit garantir l'autonomie et « prioriser » la consultation des partenaires sociaux mais le succès du dialogue social européen nécessite aussi un renforcement et un engagement de plus en plus important, et à tous les niveaux, des partenaires sociaux. Nous avons aussi notre responsabilité dans le développement du dialogue social européen.

Le dialogue social européen a connu sa période faste sous Jacques Delors qui a reconnu et inscrit dans le marbre le rôle des partenaires sociaux, et l'a concrétisé par des accords transposés en directives. Mais, à cette époque, des personnalités à la Commission européenne, comme Jackie Morin, convaincu du rôle du dialogue social inter-sectoriel et sectoriel, ont été plus que des facilitateurs.

Sous la présidence Barroso, le dialogue social a vécu sa période noire, en particulier dans les comités sectoriels, entre réduction des moyens, développement des consultations publiques, remise en cause de l'autonomie des partenaires sociaux, etc. Il est évident que la Commission européenne, durant cette période, n'a pas respecté le traité qui rappelle que « la Commission a pour tâche de promouvoir la consultation des partenaires sociaux au niveau de l'Union et (doit) prend(re) toute mesure utile pour faciliter leur dialogue »⁽¹⁾.

Changement de cap avec Jean-Claude Juncker, qui a souligné l'importance d'un dialogue social performant, et permis, en mars 2015, l'adoption d'une déclaration quadripartite sur « un nouveau départ pour le dialogue social ». Cette déclaration a été bien accueillie par les partenaires sociaux. Mais, après plus d'un an, les pratiques actuelles de la Commission quant au dialogue social européen et au rôle des partenaires sociaux sont plutôt en contradiction avec les déclarations de la Commission sur l'avenir



du dialogue social.

Certes, il y a eu quelques initiatives de la Commission axée sur le dialogue social inter-sectoriel, mais peu a été entrepris en faveur des comités de dialogue social sectoriels et pourtant, ces dernières années, on peut saluer des prises de positions importantes : COP 21, ETS (système communautaire d'échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre), Politique énergétique et industrielle, Reach, innovation et numérisation, emploi des jeunes... Des discussions sérieuses menées avec des associations d'employeurs ont aussi permis de créer les conditions pour de futurs nouveaux comités de dialogue social sectoriels. Bref, le sectoriel produit et prend ses responsabilités.

Mais il convient de clarifier dans toutes les institutions de l'UE ce que le concept de « partenaire social » signifie réellement et ce que le dialogue social sectoriel européen peut et ne peut pas fournir.

Pour Industriall Europe, le dialogue social sectoriel au niveau européen doit être conçu comme un moyen d'influencer les politiques européennes, comme une plateforme de discussion et de consultation ainsi que comme un outil permettant d'élaborer des actions et des positions communes pour défendre les intérêts de nos membres dans leurs secteurs. 

Sylvain Lefebvre, secrétaire général adjoint d'Industriall Europe

¹⁾ Art. 154.1 TFUE

EN ITALIE, LA RELANCE DU DIALOGUE SOCIAL

Au cours des derniers mois, l'opportunité de relancer le dialogue social au sein de l'Union Européenne a resurgi. Des interrogations demeurent sur le type de réforme à apporter aux relations industrielles et à la négociation collective. L'exemple italien offre un bon exemple de l'objectif de relance du dialogue social dans le contexte national et à l'échelon européen.

La réforme des relations industrielles, notamment sur les questions de représentation des travailleurs, de validité des contrats et de participation, fait l'objet de débats depuis longtemps. Il est de plus en plus question des différentes possibilités d'intervention des autorités publiques et législatives. L'introduction d'une forme de salaire minimum est même évoquée.

Pourquoi un tel débat ? On constate des anomalies⁽¹⁾ et des difficultés grandissantes dans le système de gestion des relations industrielles italien. Auparavant, ces tensions étaient gérées par les acteurs eux-mêmes, par le biais d'instruments « d'autonomisation collective », qui ont fait leurs preuves par le passé. Ces cinq dernières années, ces tensions sont moins faciles à gérer par les acteurs sociaux traditionnels dans la mesure où elles les concernent directement : divisions syndicales, signature d'accords indépendants (y compris celui concernant les règles du jeu de la négociation contractuelle datant de 2009, sortie de Fiat de la Confindustria, etc.). Les différences historiques entre les entreprises et au sein du monde du travail – petites et grandes entreprises, public et privé, secteur tertiaire en déclin ou dynamique, emplois stables et nouveaux exclus – semblent avoir cédé la place à une segmentation moins facilement réductible de façon efficace et synthétique.

Exigence d'une intervention législative

C'est pourquoi on se trouve confronté à tout un éventail de propositions législatives sur divers sujets, à différents niveaux, destinées à remédier à ces difficultés en recourant à de nouvelles réglementations à caractère général.

Dans le domaine de la participation des travailleurs, malgré la diversité des expériences, les acteurs ne parviennent pas à un point de vue commun.

Par conséquent, l'exigence d'une intervention législative, et donc politique, fait aujourd'hui consensus, même si tous ne s'accordent pas sur ses tenants et aboutissants. Nous



touchons en effet là à l'un des piliers théoriques majeurs de l'après-guerre italien : le besoin de préserver la capacité des partenaires à s'auto-réglementer et donc, à définir précisément les limites de l'interventionnisme public. C'est ce qui explique que se fait jour une forme de résistance. En outre, nous soulevons un débat touchant aux modalités même de cet « interventionnisme » (soutien accordé aux partenaires, leur promotion, ou leur substitution plus ou moins importante, avec une consultation minimale des acteurs du dialogue) et à ses principaux objets (interventions à minima ou plus étendues).

Pour récapituler les pistes principales d'une ambitieuse institutionnalisation des relations industrielles en Italie, rappelons que :

- En matière de représentation, ce processus paraît plus simple. Il devrait consister en une transposition législative des règles que les parties se sont données dans les principaux accords interconfédéraux auxquels nous avons fait référence (le dernier en date étant le « Texte unique » de 2014).
- Une intervention sur l'architecture contractuelle apparaît plus complexe. Une solution directement négociée par les partenaires serait certainement préférable.

- Par rapport à l'enjeu de la « participation des travailleurs », un soutien législatif serait opportun si nous voulons renforcer et élargir la coopération dans les différents domaines de la vie de l'entreprise.

Qu'est ce qui se joue au niveau européen ? L'élan de réforme auquel nous assistons dans bien des pays a pour point commun l'exigence claire d'une « européanisation des relations industrielles ». Si les efforts pour améliorer la négociation dans les entreprises, l'élargir et la rendre plus efficace, pouvaient générer des résultats positifs, cela renforcerait la nécessité d'un rééquilibrage général.

Il resterait donc au dialogue social européen deux pistes décisives à suivre. La première exige d'exploiter pleinement le potentiel de décision conjointe des acteurs sociaux (qui sera utilement combinée à la responsabilisation des instances politiques) en réaffirmant et en affinant les droits sociaux à l'échelle de tous les pays européens. La seconde piste concerne la possibilité de créer une négociation sectorielle

transnationale ayant vocation à intégrer et progressivement remplacer la négociation nationale. C'est un défi d'envergure qui reste en grande partie à relever, mais qui est totalement pertinent pour introduire un pilier fort et à tendance universaliste de tutelle et d'équité sociale dans l'architecture européenne.

Mimmo Carrieri, professeur de sociologie et d'économie à l'Université « Sapienza » de Rome, et membre du Conseil scientifique de la Fondation Astrid

¹⁾ Développée par Emile Durkheim, l'anomie désigne certaines situations de dérèglement social ou de contradiction des règles sociales.

Ce texte reprend certaines des argumentations élaborées dans le document d'Astrid intitulé « Les réformes à envisager pour les relations industrielles » auquel ont contribué Paolo Nerozzi et Tiziano Treu.

RÉVISER SCHENGEN

La crise migratoire de l'été 2015 a mis à mal les accords de Schengen puisque plusieurs États membres ont décidé de rétablir temporairement les contrôles à leurs frontières. Face à l'afflux de migrants, l'Union européenne s'est révélée désunie et ses réponses ont été dictées par la peur. Fermer les frontières ne peut être la solution...

Les accords de Schengen, signés en 1985 à Schengen, au Luxembourg, ont été adoptés pour préparer l'Europe de la liberté de circulation intérieure et de la sécurité extérieure. Ils ont été accompagnés d'une convention Schengen, approuvée par les États signataires en 1990. Tous les pays de l'Union européenne ne l'ont pas signée : le Royaume Uni, l'Irlande et le Danemark n'en font pas partie, mais ce dernier participe aux négociations. Certains États, comme la Suisse et la Norvège, ont adhéré à Schengen sans être un État de l'Union. La conséquence de ces accords a été l'adoption de visas pour entrer dans l'espace Schengen pour les ressortissants de pays tiers en 1986. Les visas dits « Schengen » sont valables pour tout le territoire des pays signataires et pour une durée inférieure à trois mois. Pour les séjours de plus longue durée, les visas sont nationaux, valables pour un seul État européen d'accueil. Le dispositif Schengen est assorti d'un système informatisé, le SIS (Système d'information Schengen) qui sert à l'identification des sans-papiers entrés à nouveau dans le territoire européen, des déboutés du droit d'asile et des délinquants qui n'ont plus le droit de pénétrer dans les pays de l'espace Schengen.

Européaniser l'asile

Les accords de Schengen ont été assortis, depuis les années 2000, de multiples instruments supplémentaires de contrôle des frontières : le Système intégré de vigilance externe (SIVE). Ce système de contrôle des frontières aux abords de l'Europe s'exerce sur les côtes méditerranéennes, notamment au large de l'Espagne, et a été adopté suite au sommet européen de Séville de 2002. En 1990, les accords de Dublin sur l'eupéanisation de l'asile à l'échelle européenne ont été adoptés pour éviter les candidatures multiples à l'asile adressées à plusieurs



© Wikipedia

États européens (« *asylum shopping* ») et empêcher la diversité des réponses selon les États. Ces accords ont été complétés en 2002 par Dublin II, accord en vertu duquel l'examen du dossier doit être traité dans le premier pays de l'Union européenne dans lequel les demandeurs d'asile ont mis le pied, en vertu du principe « *one stop one shop* ». Enfin EURODAC, un système de dactyloscopie des empreintes digitales des demandeurs d'asile dans l'Union européenne, a été adopté en 2000. Il a pour objectif de dissuader les fraudeurs en détectant les demandes effectuées par un même candidat sous des noms différents.

Les accords de Schengen ont été élaborés à une époque où l'on pensait que les grandes migrations de main-d'œuvre étaient terminées, après la crise industrielle, que les migrants du Sud retourneraient dans leur pays et que les Européens, grâce à leur mobilité, viendraient remplacer les migrants non européens. Aucun de ces scénarii ne s'est vérifié, et les accords de Schengen, expérimentaux à l'origine, ont été maintenus. Ils permettent le développement de frontières à distance, une externalisation des frontières avec les visas accordés dans les consulats européens des pays de départ.

Éviter les
candidatures
multiples à l'asile

La crise migratoire a été l'occasion de suspendre les frontières ouvertes entre les pays européens signataires de Schengen, en 2011 et 2015 (Italie/France, à Vintimille), et dans l'Europe de l'Est et les Balkans en 2015 où plusieurs pays membres de Schengen comme la Hongrie, la République tchèque ou la Pologne ont fermé leurs frontières Schengen pendant une période limitée, une clause prévue par le code Schengen en cas de sécurité menacée.

Le fait que certains pays européens ne soient pas membres de Schengen, comme le Royaume Uni et l'Irlande, que d'autres aient attendu avant de mettre en œuvre l'accord comme l'Italie et l'Espagne, que d'autres aient fermé leurs frontières pendant la crise de l'accueil des réfugiés a conduit à nombre d'effets pervers : attractivité de l'Europe du Sud pour les sans-papiers jusqu'en 1997, manque de solidarité entre pays européens en 2015, drame de Calais depuis 1998, liens de plus en plus manifestes entre l'obligation de visas et le développement d'une économie du passage contournant les visas en Méditerranée.

Faut-il supprimer Schengen ? Non, car ces accords permettent la liberté de circulation, d'installation et de travail, prélude à la citoyenneté européenne, instituée en 1992, un progrès considérable pour tous ceux qui vivent en traversant les frontières en Europe (frontaliers, étudiants, commerçants, touristes, seniors au soleil en Europe du Sud). Mais il faut remettre à plat la politique européenne de contrôle des frontières externes de l'Europe, inefficace et mortifère. ☹

Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherches au CNRS (CERI), spécialiste des questions de migrations internationales

GÉRER LE RETOUR DES COMBATTANTS DE SYRIE ET D'IRAK

L'Europe doit se préparer à gérer le retour des combattants déçus par Daesh. Comment accueillir ces *returnees* ? Faut-il gérer, au coup par coup, ces retours ou entreprendre une démarche plus coordonnée, et transfrontalière afin de créer un environnement propice à leur réinsertion ?

Le recul militaire de Daesh a pour conséquence la perte de contrôle par l'organisation terroriste de portions considérables de territoires en Irak et en Syrie. Cette évolution pourrait signifier pour les pays européens d'avoir à gérer un retour massif de combattants sur leur territoire. Il convient pour cette raison de se préparer dès à présent à réfléchir ensemble à la meilleure façon de gérer le retour des recrues de Daesh (mais également d'autres groupes comme Al Nosra) du Proche Orient, ainsi que de Libye, de Somalie et du Yémen.

Que souhaitons-nous ? Faut-il être en position d'attente et voir comment évoluent ces retours ? Ou bien encourager un retour contrôlé d'autant de recrues de Daesh que possible ? Un tel choix, s'il était fait, aurait d'un côté l'avantage de gérer le problème de façon moins étalée dans le temps, tout en posant un certain nombre de défis en termes de capacités d'absorption et de sécurité.

Dans tous les cas, une coopération étroite avec la Turquie sera essentielle, tout en ayant à l'esprit que l'intérêt d'Ankara est sans doute de réduire au maximum la période de transit sur son territoire.

L'exemple des repentis de la mafia

Il faudra également trouver le bon cadre juridique pour « accueillir » les *returnees*. Sans avoir de règles européennes communes, il conviendra toutefois de veiller à ce qu'il y ait une forme de correspondance entre les politiques des États membres à ce sujet.

Si l'objectif devait être d'encourager le désenbriguement de

nos ressortissants de Daesh, une source d'inspiration pourrait être la politique menée en Italie envers les repentis de la mafia, qui peuvent bénéficier d'une protection, tout comme leurs familles. Dans un tel cas de figure, nous pourrions imaginer de voir un État membre placer un détenu dans un autre État membre. Dans le cas des repentis, des adaptations législatives, dans le sens des recommandations d'un récent rapport parlementaire en France, peuvent par ailleurs être envisagées.

Il faut certes distinguer différentes catégories de *returnees* : les vrais repentis et les autres, ceux dont on a connaissance et ceux qui demeurent introuvables, ceux qui sont revenus car ils n'ont pas pu entrer en Irak ni en Syrie, mais qui en avaient l'intention. Il y a par ailleurs le cas des enfants nés dans le « Califat », qui n'ont pas de certificat de naissance, des mariages polygames, etc.

Cela rend par conséquent difficile l'évaluation du risque. Comment un *returnee*, même repentis, va-t-il gérer d'éventuels syndromes post-traumatiques ? Comment garantir son engagement en dehors de toute forme de radi-

calisme ? Comment se comportera-t-il au contact d'anciens compagnons d'armes ?

La criminalisation du fait de se rendre en Irak et en Syrie pour y combattre pourrait rencontrer rapidement certaines limites. Au premier rang desquelles, dans un nombre probablement important de cas, la difficulté de recueillir des preuves matérielles. À cela s'ajoute le fait qu'un nombre important de *returnees* demeure dans la pratique en liberté.

D'où la nécessité de développer en parallèle, dans les cas paraissant appropriés bien sûr, des politiques alternatives à la prison. L'une des possibilités est de s'appuyer sur l'expérience du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RAN). Il conviendrait également d'impliquer davantage les familles, les amis et les associations locales (religieuses, culturelles, sportives, etc.) afin de créer un environnement propice à la réinsertion des *returnees*.

Il faut enfin avoir à l'esprit qu'un certain nombre de nos ressortissants, placés dos au mur en Syrie et en Irak, pourraient être tentés de migrer vers d'autres zones de conflit, notamment celles contrôlées par Daesh. C'est une évolution qu'il convient de suivre de près, en lien avec les pays de transit concernés.

Cela implique, comme sur les autres sujets, un degré de coopération sur le plan européen comme international qui soit à la hauteur de l'enjeu. 

Gilles de Kerchove,
coordinateur de l'Union européenne
pour la lutte contre le terrorisme

Les opinions exprimées dans cet article sont les siennes et ne représentent pas nécessairement les positions du Conseil de l'Union européenne.



LE ROYAUME-UNI

« PASSAGER CLANDESTIN » DE L'UE ?

On voit se dessiner la stratégie du Royaume-Uni après le Brexit : c'est celle du « passager clandestin » qui mêle fiscalité attrayante, réglementations allégées et gestion du taux de change. Si elle a été payante au Canada et au Mexique vis-à-vis des États-Unis, peut-elle s'avérer aussi bénéfique pour le Royaume-Uni vis-à-vis de l'Union Européenne ?

La stratégie de « passager clandestin » nécessite quelques « ingrédients » : il faut qu'y ait libre circulation des biens et des capitaux entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Or, l'Union Européenne acceptera-t-elle que ce soit le cas ? Cette stratégie est d'autant plus efficace que le pays est petit (c'est le cas de l'Irlande vis-à-vis du reste de la zone euro). Pour un grand pays, baisser la pression fiscale pour attirer des investissements a d'emblée un coût très important (perte de recettes fiscales, déficit public). Enfin, la structure économique du Royaume-Uni y rend la dépréciation du change très pénalisante.

La stratégie qui va être mise en place va clairement se fonder sur une fiscalité

monétaire très expansionniste, de fait déjà mise en place.

Pour saisir la viabilité d'une telle stratégie, il convient de se pencher sur les exemples du Mexique et du Canada, deux économies en bonne santé (à l'exception du secteur pétrolier au Canada dans la période récente), avec un lien commercial très important avec les États-Unis. 78 % des exportations du Canada vont vers les États-Unis, 82 % de celles du Mexique. Cette situation favorable du Canada et du Mexique résulte en particulier d'une politique de gestion de la compétitivité vis-à-vis des États-Unis, avec la dépréciation du taux de change lorsque la croissance américaine ralentit. Le peso mexicain et le dollar canadien ont été ainsi dépréciés

par rapport au dollar américain au moment de la crise des subprimes et à partir de 2014 pour corriger les effets de la baisse du prix du pétrole. Pour ces pays, la politique de passager clandestin vis-à-vis des États-Unis a bien été couronnée de succès.

Une stratégie de petit pays

Mais cette stratégie peut-elle réussir au Royaume-

que ce soit le cas dans la négociation qui va s'ouvrir avec le Royaume-Uni.

Ensuite, la stratégie de concurrence fiscale et réglementaire est normalement une stratégie de petit pays : le coût de la baisse des impôts est rapidement couvert s'il y a implantation d'importantes entreprises étrangères par rapport à la taille du pays. Mais c'est plus risqué pour un grand pays : la baisse des impôts conduit à une baisse des recettes fiscales, et il faudrait des investissements étrangers de très grande taille pour la compenser. Le risque est donc une dégradation importante des finances publiques du Royaume-Uni avec le recul des recettes fiscales, alors que le déficit public du Royaume-Uni est toujours supérieur à 4 % du PIB en 2016.

Enfin, la recherche d'un gain de compétitivité par la dépréciation du change est défavorable au Royaume-Uni compte tenu de sa structure économique. Les exportations de biens et services du Royaume-Uni sont sophistiquées, elles se portent sur des produits et services haut de gamme d'où une élasticité-prix faible des exportations en volume (0,14) : la dévaluation stimule peu les exportations. Les importations du Royaume-Uni sont de grande taille, car il s'agit de biens qui ne sont pas fabriqués dans le pays, d'où une hausse des prix des importations liée à la dépréciation du change qui réduit le pouvoir d'achat. Cette hausse se voit déjà : le prix des importations hors énergie du Royaume-Uni baissait sur un an de 4 % au début de 2016. En août 2016, il augmente sur un an de 5 %.

Après le Brexit, la stratégie de « passager clandestin » vis-à-vis de l'Union Européenne, que le Royaume-Uni va très certainement choisir, a une probabilité élevée d'échouer. ❧

Patrick Artus, chef économiste,
membre du Comité exécutif de Natixis



attrayante pour les investissements grâce aux faibles cotisations sociales des entreprises (taux d'imposition des sociétés descendant à 15 % dans le futur). Les cotisations sociales des entreprises ne représentent au Royaume-Uni que 4,2 % du PIB, contre 11,5 % en France. On se dirige aussi vers des réglementations allégées sur le marché du travail pour la finance. Enfin, il est très probable que le Royaume-Uni utilisera la gestion du taux de change pour gagner de la compétitivité-coût avec une politique

Uni ? Ce n'est pas aussi évident. Tout d'abord, cette politique d'amélioration de la compétitivité, de fiscalité et de réglementation attrayantes vis-à-vis de l'Union Européenne a pour objectif de faire gagner au Royaume-Uni des parts de marché et d'y attirer des investissements. Ceci ne peut être le cas que s'il y a libre circulation des biens et services et des capitaux entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne (en Amérique du Nord, il y a le NAFTA). Or rien ne prouve que l'Union Européenne accepte

HOMMAGES À MICHEL ROCARD

Un compagnonnage de 50 ans

Avec émotion et tristesse, je ressens la fin d'une époque partagée, le besoin de transmettre un peu ce que nous avons fait ensemble, même si c'est avec le sentiment de l'inaccompli par rapport à nos ambitions respectives, différentes mais mutuellement respectueuses.

Michel était une personne de grande humanité. Imprégné par son éducation protestante et humaniste, il avait un sens aigu de la responsabilité dans sa vie et envers la société. Révolté par les guerres qu'il a vécues, la paix était sa valeur première et il était un Européen conscient et engagé depuis toujours.

Il était extrêmement respectueux des apports de la science. C'est ce qui nous a immédiatement unis quand, débutant ma vie professionnelle dans la cellule de prévision du ministère des Finances, nous étions cinq à construire avec lui des outils pour éclairer la politique économique de la France. Michel Rocard était à la fois un homme d'État et un critique acéré de l'État. Le dernier en France peut-être à vouloir vraiment le réformer. Avec la tentative de Rationalisation des choix budgétaires et d'une Évaluation rigoureuse des choix publics, puis avec la Commission nationale de planification à laquelle j'ai participé, que d'efforts pour que l'État soit comptable de ses actes ! Michel était tout sauf « souverainiste », profondément anti-jacobin. J'ai pu admirer sa culture historique et sa pugnacité à dénoncer les perversités du Centralisme révolutionnaire français.

En acceptant d'être cofondateur de Confrontations au début des années 1990, il a contribué à donner à cette association sa crédibilité. « *C'est mon association* » aimait-il à dire chaque fois qu'il venait. Comme le souligne Claude Fischer, Michel savait s'ouvrir aux autres et travailler

avec ceux qui n'étaient pas de son camp, jamais partisan, toujours politique, guidé par la passion de vouloir entrer dans la complexité. Au Parlement européen, nous avons travaillé ensemble et en grande entente. Plus récemment il souhaitait la sortie du Royaume-Uni ; nous étions d'avis contraire, mais nous constatons l'amertume de celui qui admirait l'apport exceptionnel des Britanniques dans la victoire contre le fascisme. Paradoxalement, il a souffert du vote du Brexit, un échec grave de l'Idée et du Projet européens. Nous étions fiers d'être ses amis. 🌀

Philippe Herzog, président-fondateur
de Confrontations Europe



© Wikimedia

Un regard lucide sur l'Europe

Rendre hommage à Michel Rocard oblige à beaucoup d'humilité tant l'homme a marqué par son exigeante lucidité. Jamais dupe des jeux de pouvoirs qui minent les partis politiques et réduisent considérablement leur capacité d'analyse et d'innovation, déplorant « *la déculturation de l'opinion publique par la télévision. La politique est de plus en plus présentée par les médias comme une espèce de match dans lequel l'arme centrale c'est le charisme* »¹⁾, affirmait-il. Privilégiant la négociation et le compromis sans nier la légitimité du rapport de force face à tout système oppressif. Lucide sur les défis auxquels notre monde doit faire face (engagé sur les questions climatiques) et les limites des réponses issues des institutions nationales et internationales.

Sur l'avenir de l'Europe, dans une belle et longue préface²⁾ au livre de Philippe Herzog,

Michel Rocard (un des fondateurs de Confrontations) y réaffirme l'impératif d'Europe tout en avouant son pessimisme et dit espérer un électrochoc. Il prédit le départ du Royaume-Uni. Il appelle à une Europe plus politique, pointant la précarité de l'Euro. Il souligne le basculement du monde et son désordre (climat, Islam, finances, désertification industrielle...). Il espère enfin l'émergence d'une Europe de pleine capacité souhaitant un engagement des acteurs économiques, sociaux, financiers. C'est aussi ce que souhaite Confrontations, et agir en ce sens est la meilleure manière d'honorer sa mémoire. 🌀

Marcel Grignard, président de Confrontations Europe

1) In *Confrontations Europe, La Revue*, avril-juin 2009.

2) Préface de Michel Rocard à l'ouvrage *Europe, réveille-toi !* Philippe Herzog, Éditions Le Manuscrit, 2013.

ET À JEAN-JACQUES PARIS



© DF

Confrontations Europe tenait à rendre hommage à Jean-Jacques Paris, « artisan du droit social européen » (*Liaisons Sociales Europe*) qui nous a quittés le 29 juin. Après la DG Emploi de la Commission européenne, où avec deux autres amis de Confrontations Europe, Fernando Vasquez et Odile Quintin, il a bataillé sur de nombreux dossiers sociaux, dont la directive détachement des travailleurs. Il a rejoint nos partenaires

du Groupe Alpha, où il a accompagné la constitution des Comités d'entreprises européens et élaboré, avec Mireille Battut notamment, le rapport AgirE sur l'anticipation et la gestion des restructurations. Nous publions sur notre site sa dernière publication sur le détachement des travailleurs dans le secteur européen du transport et adressons toutes nos condoléances à sa famille et amis.

A. M.

QUELQUES CHANTIERS EN COURS

Préparer l'ère post-Brexit

Confrontations Europe organise une Conférence, le 28 novembre prochain, à Paris, sur le thème : « Quel rapport à l'Europe après le référendum britannique ? ». Notre think tank entend revenir sur des points qui sont restés jusqu'à présent absents du débat public. La sortie du Royaume-Uni appelle les Européens à s'interroger sur ce qui doit être partagé au sein de la zone euro, mais aussi au sein de l'Union européenne. Les questions sur les frontières, la libre circulation, la compétitivité industrielle et le numérique, tout comme un thème cher à Confrontations, l'investissement de long terme, y seront débattues ainsi que les enjeux de renouveau démocratique.

Investir pour préparer l'avenir

Confrontations Europe a soutenu le « plan Juncker » d'investissement pour l'Europe, lancé en mai dernier. Dans son Discours sur l'état de l'Union du 14 septembre, Jean-Claude Juncker a annoncé le doublement de la dotation du Plan et son prolongement, c'est une bonne nouvelle. Confrontations attend cependant que les priorités européennes se traduisent dans les projets d'investissement soutenus, y compris

les projets transfrontières, que les critères de sélection des projets s'affichent de façon plus transparente, que les pays les moins bien lotis puissent y accéder. Il s'agit que l'UE, à travers le plan Juncker, réponde à la nécessité d'encourager le capital humain et accélère l'Union des marchés de capitaux.

Confrontations Europe s'inquiète de la non progression des projets pour une Union de l'énergie et pour un Marché unique numérique véritablement intégré et analyse les trajectoires de transition énergétique nationales pour dégager des synergies et des bonnes pratiques permettant de relancer la dynamique au niveau européen. Création d'un marché unique du numérique en Europe, industrie 4.0, *open innovation*, compétences, travailleurs indépendants sont autant de défis qui se posent tant au niveau européen et national qu'au sein des entreprises et des acteurs de terrain eux-mêmes. Confrontations Europe met en place un Club numérique pour débattre en cercle restreint de ces enjeux stratégiques.

Emploi des jeunes et Europe

À travers différentes rencontres, Confrontations Europe cherche, avec ses partenaires, à sensibiliser des jeunes non familiarisés aux



© 123RF / Juan Pablo Gonzalez

questions européennes en région Hauts de France aux initiatives européennes en matière d'emploi, de formation et de mobilité (Erasmus +, Garantie jeunesse, Service volontaire européen...) mais également à ouvrir le débat sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Les jeunes participants élaboreront, en dialogue avec des représentants d'institutions et d'entreprises, des propositions sur le rôle de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi.

Une réponse aux exigences de sécurité et de protection

Confrontations Europe a très tôt déploré la remise en cause de l'espace Schengen dans le contexte extrêmement émotionnel des attentats qui ont ensanglanté la France à trois reprises depuis janvier 2015, qui ont frappé le cœur de Bruxelles, touché l'Allemagne... Mais, pour nous, le repli sur nos frontières, la peur de l'autre ne peuvent être des solutions appropriées. Notre think tank a entrepris une réflexion sur ces enjeux de sécurité et de terrorisme en s'associant à d'autres groupes de réflexion à la fois français et allemands dans le cadre de l'initiative Think Tank Tandem, dont le premier séminaire s'est tenu en juillet dernier à l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Des pistes ont, à cette occasion, été évoquées dans des domaines aussi primordiaux que la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la mise en place de systèmes de déradicalisation. En octobre, à Genshagen, la réflexion du Think Tank Tandem a porté sur la politique extérieure et de sécurité commune. ☞



© 123RF / Rawpixel

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS EN LIGNE

RAPPORT SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES EN EUROPE



MAI 2016

Comment les représentants des employeurs et des travailleurs appréhendent-ils les mutations liées aux transitions énergétique et numérique dans les différents lieux de dialogue, de l'entreprise au secteur, du territoire au niveau européen ? Les diagnostics sont-ils partagés ? Les structures permettent-elles d'en saisir les enjeux ? Quels en sont les résultats concrets ? C'est ce que Confrontations Europe a cherché à évaluer avec le soutien de la DG emploi de la Commission européenne et une trentaine de partenaires européens

dans le cadre de cette étude comparative portant sur six pays de l'UE (Allemagne, France, Grèce, Italie, Pologne, Suède) et la Turquie.



À télécharger : <http://bit.ly/2dbKGxU>

INTERFACE NUMÉRIQUE

JUILLET 2016



Les entreprises européennes ne sont pas pleinement entrées dans l'ère du numérique et ont insuffisamment investi dans les nouvelles technologies. Comment y remédier ?

Confrontations Europe explore, dans cette publication, trois grands axes : soutien au capital humain ; politique industrielle coordonnée et mise en place d'un véritable marché unique numérique.



À lire sur : <http://bit.ly/2dwdsfF>

ACTES DES ASSISES EUROPÉENNES DU LONG TERME

SEPTEMBRE 2016



Les investissements de long terme (ILT) sont un axe central de travail de Confrontations Europe depuis plusieurs années. Ils constituent autant de choix de société pour répondre aux besoins massifs des économies et sociétés européennes. Si les ILT ne se réduisent pas au « plan Juncker », cette deuxième édition des

Assises européennes du long terme a permis d'évaluer sa mise en œuvre et de dégager des pistes pour l'avenir.



À lire sur : <http://bit.ly/2diz9fM>



G20

Young Entrepreneurs' Alliance

Citizen
ENTREPRENEURS
engagés dans le 21^e siècle



14 novembre
2016

SAVE
THE DATE

Programme et inscription
en ligne très prochainement sur
www.citizen-entrepreneurs.com

AU MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES (BERCY)

9^{ÈME}

CONFÉRENCE
ANNUELLE DES
ENTREPRENEURS

« DE L'INNOVATION À
LA MONDIALISATION »

AU LENDEMAIN DU G20 QUI S'EST TENU EN CHINE,
L'INNOVATION A ÉTÉ RECONNUE COMME LA PREMIÈRE
PRIORITÉ POUR RELEVER LE DÉFI DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE OUVRANT LA VOIE À UNE RELANCE DE
L'ÉCONOMIE ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS.

G20 DES JEUNES ENTREPRENEURS (G20YEA) :
9^{ÈME} SOMMET : 15-17 JUIN 2017 À BERLIN



Intervention de
personnalités charismatiques



3 jours de débats



Des propositions remises
aux gouvernements du G20

accenture
High performance. Delivered.

EY
Building a better
working world

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE

BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

FONDATION
ENTREPRENDRE

NextStage^{AM}